

Avec les enfants, pour les enfants

Guide pour les organisations de la société civile qui accompagnent les enfants dans la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant



Avec les enfants, pour les enfants

Guide pour les organisations de la société civile qui accompagnent les enfants dans la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant



© 2021 Child Rights Connect

Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être librement cité, imprimé, reproduit, traduit sous réserve d'indication de la source.

Avec les enfants, pour les enfants

Guide pour les organisations de la société civile qui accompagnent les enfants dans la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant

Pour recevoir des exemplaires de cette publication et pour plus d'informations, veuillez contacter :

Child Rights Connect
1, rue de Varembe
1202 Genève
Suisse
Tél. : +41 22 552 41 30
Fax : +41 22 552 41 39
secretariat@childrightsconnect.org
www.childrightsconnect.org

Seconde édition – Editée et mise à jour par Child Rights Connect, mars 2021

Conception et mise en page : Jennifer Conway

Illustration de couverture : Shazeera Ahmad Zawawi

Auteur de la première édition : Sam Dimmock (Children's Rights Alliance for England, CRAE)

Supervision du projet : Lisa Myers (NGO Group for the Convention on the Rights of the Child)

Édition : Lisa Myers et Séverine Jacomy-Vité

Cette publication peut être utilisée en complément de :

Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE - Un guide destiné aux enfants qui souhaitent expliquer au Comité des droits de l'enfant comment la Convention relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays, Seconde édition, Child Rights Connect 2020



HOW TO CHILD RIGHTS

HOW TO CHILD RIGHTS est une série d'outils pratiques, testés et de haute qualité, visant à appuyer une programmation efficace et innovante en faveur des droits de l'enfants dans l'ensemble du secteur.

Initiée et coordonnée par Save the Children, cette série d'outils a été créée en vue d'accompagner tous les professionnels du secteur et développée en étroite collaboration avec des partenaires de confiance.

Pour plus d'outils, veuillez consulter : <https://resourcecentre.savethechildren.net/article/how-to-child-rights/>

Child Rights Connect

Depuis sa création en 1983, dans le but de peser sur la rédaction de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), Child Rights Connect, anciennement le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, s'efforce d'intégrer la réalité quotidienne des enfants dans les différents processus et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains.

Child Rights Connect défend une vision du monde dans laquelle les droits fondamentaux de tous les enfants sont respectés, protégés, défendus et appliqués, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs.

Nous sommes :

- Une organisation spécialiste des questions relatives au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, et qui travaille au développement de l'autonomie des défenseurs des droits des enfants, y compris lorsqu'ils sont eux-mêmes des enfants, à travers le monde depuis plus de 30 ans;
- Le plus grand réseau de défense des droits de l'enfant présent à Genève, en Suisse;
- La principale organisation qui œuvre à attirer l'attention du monde sur la participation des enfants et sur les droits des enfants défenseurs des droits humains.

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Remerciements | VII |
| Préface | IX |
| Introduction | X |
| 1. Prérequis | 1 |
| Prescriptions de bases relatives à la participation des enfants au processus de soumission de rapports | 1 |
| Principes fondamentaux | 5 |
| Les méthodes de travail | 7 |
| Surmonter les obstacles à l'engagement des enfants | 12 |
| 2. Préparation | 15 |
| Activités d'engagement des enfants dans la préparation de rapports au Comité | 15 |
| Protection de l'enfance | 16 |
| Mettre en place des partenariats | 19 |
| Accompagner le développement personnel des enfants et renforcer leur connaissance du système des droits humains des Nations Unies | 20 |
| Donner les moyens aux enfants de collecter eux-mêmes les données | 23 |
| 3. Les Contributions des Enfants au Comité | 25 |
| Les contributions des enfants | 25 |
| Questions pratiques liées aux contributions | 28 |
| 4. Exposition Par Les Enfants De Leurs Points De Vue Au Comité | 29 |
| Les délégations d'enfants | 29 |
| Questions de logistique et de sécurité lors de l'intervention d'une délégation d'enfants | 33 |
| Le rôle des adultes accompagnateurs | 36 |
| Les briefings | 37 |

| | |
|------------------------|----|
| La réunion des enfants | 37 |
| La pré-session | 39 |
| La session plénière | 43 |

5. Les Enfants Font Connaitre Leurs Points de Vue Lors d'une Visite du Comité Dans un Pays 46

| | |
|---|----|
| Organiser une visite du Comité dans un pays | 46 |
| Faire preuve de stratégie dans le choix de la date d'une visite de pays | 47 |

6. Résultats de la Participation des Enfants et Renforcement Continu de Leur Autonomie 50

| | |
|-------------------------------------|----|
| Observations finales | 50 |
| Travail de suivi et veille continue | 53 |

Documents, Sites Web et Contacts Utiles 55

Annexe 1 : Exemple de considérations éthiques, Hintoalovon Foundation, Hongrie, campagne « Comment vois-tu les choses? », 2019 58

Annexe 2 : Exemple de sondage sur les droits des enfants Questionnaire en ligne, Hintoalovon Foundation, Hongrie, campagne « Comment vois-tu les choses? », 2019 62

Annexe 3 : Modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant 71

Annexe 4 : Programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant, Children's Rights Alliance for England 74

Annexe 5 : Exemples d'itinéraire pour la visite d'un rapporteur du Comité des droits de l'enfant 75

Annexe 6 : Programme d'une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur du pays 80

Remerciements

Un groupe consultatif a été formé pour rédiger les premières éditions de cette publication, ainsi que du guide destiné aux enfants « Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE ». L'objectif était de tirer les leçons de l'expérience des organisations non gouvernementales (ONG) et des enfants qui avaient facilité la participation des enfants ou directement participé au processus de soumission de rapports.

Le groupe consultatif était composé de membres ayant rencontré le Comité et ayant utilisé différentes méthodes pour préparer les rapports des enfants. Le groupe a rassemblé les expériences d'enfants et d'adultes du Bangladesh, de Hong Kong, du Kenya, du Pays de Galles, du Pérou et de la République de Moldavie. Il a fourni des conseils sur la rédaction de deux questionnaires pour capter les expériences des enfants qui avaient participé à différents aspects du processus de présentation de rapports et les expériences des ONG qui les avaient soutenus. Il a également fourni des conseils sur les lignes directrices pour les enfants et les ONG et sur les informations pour les membres du Comité. Le groupe consultatif s'est réuni à Londres et à Genève pour travailler sur le projet.

Outre l'auteur (Sam Dimmock) et la responsable du projet (Lisa Myers), le Groupe consultatif était composé comme suit :

Représentants des enfants : Cheney Cheng (Kids' Dream – Hong Kong), Daniela Gancear (Child Rights Information Centre – Moldavie), Laila Garcia (MNNATSOP – Pérou), Orlando Marcelo (MNNATSOP – Pérou), Roseline Olang (Kenya Alliance for the Advancement of Children – Kenya), Rakibul Hassan Raku (Child Brigade – Bangladesh) et Ben Sawyer (Funky Dragon – Pays de Galles).

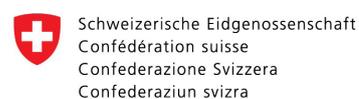
Représentants des ONG : Darren Bird (Funky Dragon), Shamsul Alam Bokul et Mahmudur Rahman (Bureau de Save the Children Suède-Danemark du Bangladesh), Enrique Jaramillo Garcia (MNNATSOP), Cezar Gavriluc (Child Rights Information Centre), Jane Mbugua (Kenya Alliance for the Advancement of Children), Angels Simon et Gina Solari (Bureau de Save the Children Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Billy Wong (Hong Kong Committee on Children's Rights).

Cette deuxième édition a été mise à jour grâce aux contributions de : Bahay Tuluyan – Philippines, Child Rights Information Center (CRIC) – Moldavie, Defence for Children International Palestine et SOS Children's Villages Palestine – État de Palestine, Hintonalovon Child Rights Foundation – Hongrie, National Coalition Germany – Allemagne, NGO Coalition on Child Rights (CCR) –

Malawi, PeACE et ECPAT International — Sri Lanka, Red Niña Niño et CIPRODENI – Guatemala, Save the Children Somalie — Somalie.

En plus de ceux qui ont travaillé directement sur cette publication, Child Rights Connect souhaite également remercier les membres et le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant et plusieurs collègues de Plan International et de l'UNICEF pour leurs commentaires et conseils.

Child Rights Connect souhaite aussi remercier les donateurs qui ont contribué financièrement à la publication de ce guide :



Federal Department of Foreign Affairs FDFA



Préface



©UNICEF Argentina

À l'heure où nous rééditons ce guide, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant vient de fêter son 30^e anniversaire. Depuis sa première édition en 2011, beaucoup de choses ont évolué dans les processus de dialogue du Comité avec la société civile, et dans l'élaboration des recommandations et des observations finales. J'ai personnellement participé à ces processus, d'abord dans le cadre de soumission des rapports des organisations de la société civile (conformément à l'article 45 de la Convention), et désormais en tant que membre de l'organe qui veille à la mise en œuvre du traité.

De toute évidence, sans l'intervention active des défenseurs des droits des enfants au niveau national, et sans le soutien apporté par Child Rights Connect dans la participation au cycle de présentation de rapports et dans les discussions avec le Comité, l'aide dont a bénéficié ce dernier pour acquérir une vision plus globale, et plus objective, des processus qui impliquent les enfants et leurs droits dans leurs pays respectifs n'aurait pas été de la même qualité.

De mon point de vue, de toutes les avancées significatives réalisées en la matière, la plus importante est l'incorporation de la voix des enfants dans les rapports écrits, sous forme de dessins, de chansons, de films, ou même directement à travers la participation orale de groupes d'enfants, lors des réunions d'enfants avec le Comité. Les témoignages des enfants sur leur vécu ont particulièrement contribué à l'enrichissement du dialogue entre le Comité et les États.

Nous ne devons pas oublier que les enfants demeurent à ce jour un groupe social dont les possibilités d'autoreprésentation sont limitées, voire inexistantes; que ce sont encore les institutions et les adultes qui parlent en leur nom, sans qu'ils ne les aient désignés pour le faire.

Pourtant, la voix des enfants est cruciale. La mise en place d'outils, tels que ce guide, vise à aider les adultes à s'assurer que la voix des enfants soit prise en compte dans les procédures excessivement formelles de présentation de rapports propres aux organes tels que le Comité des droits de l'enfant, et que les enfants disposent de tous les outils pour devenir des défenseurs des droits humains à part entière.

Mr. Luis Ernesto PEDERNERA REYNA

Président 2019-2020

Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Introduction

Conformément à l'article 45 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE)¹, les enfants ont le droit de participer au cycle de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant (le Comité) exactement au même titre que les adultes. Dans son Observation générale n° 12 sur le droit de l'enfant d'être entendu, le Comité a accueilli « avec satisfaction les rapports écrits et les informations orales complémentaires présentés par les organisations d'enfants et les représentants des enfants dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant par les États parties, et encourage les États parties et les organisations non gouvernementales (ONG) à aider les enfants à présenter leurs vues au Comité »².

En outre, dans ses « Méthodes de travail relatives à la participation des enfants au processus de soumission de rapports », le Comité déclare : « Au niveau international, la participation des enfants aux travaux du Comité est particulièrement pertinente, notamment dans le cadre de la soumission par les États de rapports sur la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles facultatifs [...]. En ce qui concerne le processus de soumission de rapports, les États parties sont tenus d'encourager les enfants à participer à l'élaboration des rapports au Comité et de leur en donner les moyens. »³

La participation des enfants au processus de présentation de rapports au Comité ne saurait être considérée comme accessoire, ou comme un « idéal à atteindre ». En effet, depuis 1994, les enfants exercent déjà leur droit à participer dans ce processus, et collaborent avec le Comité essentiellement grâce au soutien des organisations de la société civile. Bien que les enfants participent de plus en plus activement au cycle de présentation de rapports, que ce soit en matière de suivi ou de plaider en faveur de l'application de la Convention des droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs, l'étude réalisée par Child Rights Connect en 2019, *Global Status of Engagement in Reporting to the UN Committee on the Rights of the Child*⁴, a montré que la participation des enfants reste limitée, ponctuelle et rarement conduite par les enfants eux-mêmes.

Nous savons d'expérience que les enfants peuvent s'engager de nombreuses manières différentes dans le cycle de présentation de rapports, indépendamment de leur âge, de leurs parcours scolaires ou de leurs origines sociales, et que de nombreuses bonnes pratiques sont d'ores et déjà communément admises.

1 <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f12&Lang=fr

3 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/66/2&Lang=fr

4 En anglais: www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/05/global_status_report_final.pdf

Ce guide vise à fournir des conseils pratiques aux organisations de la société civile qui souhaitent accompagner les enfants dans leur participation au processus de soumission de rapports au Comité. Les recommandations et conseils délivrés dans ce guide s'appuient sur l'expérience des organisations et des enfants. Il détaille les questions concrètes qui doivent être prises en compte dans l'accompagnement et la défense de la participation des enfants. Il expose également des études de cas, propose des outils pratiques, des listes et autres conseils pratiques susceptibles d'intéresser les organisations désireuses d'adapter au mieux leur travail d'accompagnement des enfants qui souhaitent s'impliquer dans la surveillance et la défense des droits humains.

Nous espérons que ce guide saura soutenir, inspirer et encourager les organisations à s'enrichir de bonnes pratiques, et à faire tomber les barrières qui entravent encore l'engagement des enfants. Grâce à ce guide, les organisations de la société civile peuvent espérer jouer un rôle clé dans le développement d'une participation des enfants la plus autonome, la plus sûre et la plus durable possible dans le cycle de présentation de rapports au Comité et, plus largement, dans le système des droits humains des Nations Unies.

1. Prérequis

Prescriptions de bases relatives à la participation des enfants au processus de soumission de rapports.

Dans son Observation générale n° 12⁵, le Comité a fixé **neuf exigences** à respecter impérativement dans toutes les procédures où les enfants sont amenés à s'exprimer et à participer, dont le processus de présentation de rapports lui-même. Neuf prérequis donc, dont le Comité a dressé la liste dans ses « Méthodes de travail relatives à la participation des enfants au processus de soumission de rapports »⁶, adoptées en 2014. Il convient de souligner ici que toutes ces prescriptions sont étroitement liées les unes aux autres, et qu'elles se renforcent les unes les autres. Ainsi donc, tous les processus dans le cadre desquels l'opinion et la participation des enfants sont sollicitées doivent être :

a

Transparents et instructifs

Les enfants doivent disposer d'informations exhaustives, accessibles, tenant compte de la diversité et adaptées à leur âge, sur leur droit d'exprimer librement leur opinion et de voir cette opinion dûment prise en considération, et sur les modalités de leur participation, son champ, son objet et ses retombées potentielles.

Les enfants doivent être informés de tous leurs droits de participation, au-delà du seul article 12, et donc tels qu'ils sont également définis dans les articles 13 à 17 de la Convention^{7 8}. Et ce, en vue de faciliter une compréhension plus globale de la Convention, et de donner aux enfants les moyens d'exercer leurs droits de la façon la plus autonome possible. Dans le cadre d'une activité ou d'une procédure donnée, la transparence doit obéir à une logique de réciprocité, dans laquelle les enfants sont soutenus pour s'impliquer dans son élaboration, sa mise en œuvre, son suivi et ses retombées.

b

Volontaires

Les enfants ne devraient jamais être amenés à exprimer une opinion contre leur gré et devraient être informés qu'ils peuvent mettre un terme à leur participation à tout moment.

La mise en place de moments de détente (que ce soit en distanciel ou en présentiel) peut aider les enfants à se sentir à l'aise, et à savoir qu'ils peuvent prendre du temps

⁵ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f12&Lang=fr

⁶ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/66/2&Lang=fr

⁷ Version adaptée aux enfants de la Convention relative aux droits de l'enfant produite par UNICEF-Child Rights Connect : <https://weshare.unicef.org/Folder/2AM408TY4F7L> (pour la version française) et <https://weshare.unicef.org/CS.aspx?VP3=SearchResult&S-TID=2AMZIFJXAUY> (pour les autres langues et formats).

⁸ Les droits des enfants défenseurs des droits humains : Guide d'implémentation : <https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2021/05/les-droits-des-enfants-defenseurs-des-droits-humains.pdf>

pour eux ou suspendre leur participation. Dans l'esprit de la prescription de base (h) mentionnée plus bas, un adulte chargé de veiller à la protection de l'enfance peut aider à s'assurer que les enfants signalent toute situation où ils ont ressenti une coercition ou une pression exercée sur eux, et que ces signalements fassent l'objet d'une réaction adaptée (voir prescription de base [h] sur la sécurité).

c

Respectueux

L'opinion des enfants devrait être traitée avec respect et les enfants devraient avoir la possibilité d'avancer des idées et de lancer des activités. Les adultes qui travaillent avec les enfants devraient reconnaître, respecter et exploiter les formes existantes de participation des enfants, par exemple leurs apports à la famille, à l'école, à la culture et au lieu de travail. Il leur faut aussi comprendre le cadre socioéconomique, environnemental et culturel dans lequel s'inscrit la vie des enfants. Les personnes et les organisations qui travaillent pour et avec les enfants devraient aussi respecter les opinions des enfants en ce qui concerne leur participation à des manifestations publiques.

Pour s'assurer que les enfants se sentent respectés, il est important d'encourager en permanence la reconnaissance des enfants en tant que détenteurs de droits et personnes compétentes parmi les adultes. Les enfants défenseurs des droits humains nous ont dit qu'ils se sentaient mieux respectés lorsque les adultes sont conscients que la plupart des espaces sont encore sous leur contrôle et peuvent s'avérer étouffants pour les enfants, mais aussi lorsqu'ils les écoutent attentivement, qu'ils les encouragent et les valorisent (voir prescription de base [g] sur la formation).

d

Pertinents

Les questions au sujet desquelles les enfants sont invités à exprimer leur opinion doivent effectivement être en rapport avec leur vie et leur permettre de tirer parti de leurs connaissances, compétences et capacités. Un espace doit en outre être créé pour permettre aux enfants de cerner et de traiter les problèmes qu'ils jugent eux-mêmes pertinents et importants.

Il convient de réaffirmer ici que les enfants ont le droit d'exprimer leurs points de vue sur tous les sujets qu'ils estiment pertinents, y compris sur les questions d'intérêt public qui ne les affectent pas directement. Favoriser en permanence et durablement l'autonomie des enfants, c'est les aider à concourir à la création d'espaces de participation et à décider des questions qu'ils souhaitent mettre en avant.

e

Adaptés aux enfants

Les environnements et méthodes de travail devraient être adaptés aux capacités des enfants. Le temps et les ressources nécessaires devraient être mis à disposition pour bien préparer les enfants et leur donner la confiance et les possibilités voulues pour exposer leur opinion. Il faut tenir compte du fait que le degré de soutien dont ont besoin les enfants et les modalités de leur participation varient en fonction de leur âge et de l'évolution de leurs capacités.

Les enfants nous disent que les espaces conçus par les adultes peuvent souvent leur sembler intimidants et étouffants, et qu'ils veulent pouvoir repenser de nouveaux espaces et de nouvelles méthodes de travail avec les adultes, dans lesquels ils se sentent plus à égalité avec eux. De nombreuses initiatives prises par des enfants ont permis de créer des espaces participatifs qui leur soient propres, et il est important que les adultes les adoptent et qu'ils en tirent des enseignements. Tous les participants, y compris les adultes, ont besoin du temps et des ressources adéquats pour se préparer (voir prescription de base [c]).

f

Inclusifs

La participation doit être inclusive, éviter la discrimination et offrir aux enfants marginalisés, filles et garçons, la possibilité de participer[...]. Les enfants ne constituent pas un groupe homogène et la participation doit garantir l'égalité des chances pour tous, sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit. Il faut en outre veiller à ce que les programmes soient adaptés à la culture des enfants de toutes les communautés.

Les enfants rencontrent des obstacles multiples et croisés, et le fait même d'être encore des enfants vient aggraver les discriminations qu'ils peuvent subir, qu'elles soient fondées sur le genre, le statut socio-économique ou le handicap. L'inclusivité est étroitement liée à la prescription de base (a) et à la possibilité d'accéder à l'information de différentes manières (par exemple, adaptées à l'âge, en différentes langues, en braille, en langue des signes ou au format audio). Dans l'esprit de la prescription de base (e), il est important de repenser et d'ouvrir des espaces adaptés aux enfants et avec les enfants. Des espaces qui soient plus inclusifs, notamment en partenariat avec les organisations locales, et qui mettent en place les moyens techniques de participer à distance.

g

Appuyés par la formation

Pour faciliter effectivement la participation des enfants, les adultes ont besoin de se préparer, de posséder certaines compétences et de recevoir un appui, par exemple d'acquérir des aptitudes à l'écoute des enfants, au travail avec les enfants et à l'instauration d'une participation efficace des enfants eu égard à l'évolution de leurs capacités. Les enfants peuvent concourir eux-mêmes en

qualité de formateurs ou de facilitateurs à sensibiliser à la manière de promouvoir une participation efficace. Les enfants ont besoin de renforcer leur capacité de participer avec efficacité, par exemple en prenant une conscience accrue de leurs droits, et d'être formés à l'organisation de réunions, à la collecte de fonds, aux relations avec les médias, à l'expression orale en public et à l'action de plaider.

Il est important que cet effort de formation s'étende au-delà des compétences de médiations et d'écoute, et il est crucial qu'il soit assuré pour chacune des neuf prescriptions de base en vue d'une participation des enfants à la fois sûre et émancipatrice. Les commentaires et les retours d'informations des enfants doivent être collectés en permanence et exploités au mieux, afin de cibler et d'adapter la formation aux différents acteurs impliqués, que ce soient les adultes accompagnateurs, les enseignants ou les acteurs des ONG et institutions des Nations unies.

h

Sûrs et tenant compte des risques

Dans certaines situations, l'expression d'une opinion peut comporter des risques. Les adultes ont des responsabilités envers les enfants avec lesquels ils travaillent et doivent prendre toutes les précautions voulues pour réduire au minimum le risque pour un enfant d'être, du fait de sa participation, exposé à la violence, à l'exploitation ou à toute autre conséquence négative. Parmi les actions requises pour assurer la protection voulue figure la définition d'une stratégie claire de protection de l'enfance tenant compte des risques particuliers encourus par certains groupes d'enfants et des obstacles supplémentaires auxquels ils sont confrontés pour obtenir de l'aide. Les enfants doivent avoir connaissance de leur droit d'être protégés contre tout préjudice et savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide, si nécessaire. Il importe de travailler avec les familles et les communautés en vue de faire comprendre l'intérêt et les incidences de la participation et de réduire au minimum les risques que les enfants pourraient encourir.

Les enfants ne cessent de nous rappeler qu'ils ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils agissent en défenseurs des droits humains, et qu'ils doivent faire face au harcèlement, aux agressions, aux intimidations et autres représailles venus de différents horizons, notamment des membres de leur famille, d'enseignants, de l'État et autres personnes lambda de la société civile. La sécurité doit donc être la priorité de toute activité menée avec des enfants. Et l'un des piliers fondamentaux de leur protection consiste à procéder en amont à une évaluation des risques, ainsi qu'à l'élaboration de leurs stratégies d'atténuation, puis à adapter l'activité en conséquence. Une stratégie de protection de l'enfance digne de ce nom doit se doter d'un référent spécialisé en la matière, bien identifié par tous les enfants et tous les adultes, ainsi que d'une procédure claire à suivre en cas d'incident ou de suspicion de mise en danger d'un enfant. Cela suppose également que tout enfant ayant subi une quelconque forme d'abus, d'exploitation ou de négligence doit être soutenu et pris en charge. Dans l'esprit de la prescription de base (g), il est essentiel qu'une formation à la protection

de l'enfance soit dispensée à l'avance à tous les participants de l'activité envisagée, et que ces derniers disposent du temps nécessaire pour soulever tous leurs doutes et leurs questions. Toutes les activités de suivi doivent également tenir compte de la protection des enfants, de telle sorte que les commentaires et retours exprimés viennent renforcer encore un peu plus les mesures et les pratiques de protection.

i

Responsables

Il est essentiel d'assurer le suivi et l'évaluation de la participation des enfants. Par exemple, dans tout processus de recherche ou de consultation, les enfants doivent être informés de la façon dont leur opinion a été interprétée et utilisée et, le cas échéant, avoir la possibilité de contester et d'infléchir l'analyse des résultats. Les enfants ont aussi le droit d'obtenir des informations précises sur la manière dont leur participation a influé sur tout résultat. Les enfants devraient, selon qu'il convient, avoir la possibilité de participer aux processus ou activités de suivi. Il importe de surveiller et d'évaluer la participation des enfants en faisant, si possible, appel aux enfants eux-mêmes.

La responsabilité envers les enfants doit prévaloir tout au long des activités destinées à les conduire sur le chemin de l'émancipation, et suppose donc que les informations relatives aux enjeux et à la planification desdites activités soient partagées et discutées collectivement avec les enfants dès le départ. C'est ainsi que les enfants pourront peser dans les processus, comprendre et contribuer aux effets recherchés, et partager leurs idées quant aux meilleures façons de les atteindre.

Principes fondamentaux

Structurée autour des neuf prescriptions de base que nous venons d'exposer, la participation des enfants à la soumission de rapports au Comité doit également reposer sur trois principes fondamentaux : **l'autonomisation, la pérennité et la protection**. En ce sens, la participation des enfants doit leur permettre 1) de comprendre et exercer leurs droits humains, 2) d'agir pour revendiquer leurs propres droits, 3) de promouvoir et défendre les droits des enfants, 4) d'être mis à l'abri de tout préjudice.

Il est capital d'accompagner les enfants pour qu'ils comprennent ce que sont les droits des enfants et ce qu'ils signifient en s'appuyant sur leurs propres expériences de vie. À cette fin, la version adaptée aux enfants de la Convention⁹ élaborée par l'UNICEF et Child Rights Connect est un outil clé, tout comme le guide pratique pour traduire et adapter la version pour enfant de la Convention aux différents contextes socioculturels¹⁰.

⁹ Child Rights Connect et l'UNICEF ont rédigé ensemble la version officielle adaptée aux enfants de la CIDE en 2019, après avoir mis sur pied une équipe internationale de spécialistes de l'enfance. Ce texte a été avalisé par le Comité et rendu disponible en plusieurs langues et formats: Version adaptée aux enfants de la Convention relative aux droits de l'enfant produite par UNICEF-Child Rights Connect : <https://weshare.unicef.org/Folder/2AM408TY4F7L> (pour la version française) et <https://weshare.unicef.org/CS.aspx?VP3=SearchResult&STID=2AMZIFJXAUY> (pour les autres langues et formats).

¹⁰ Guide for adapting the child-friendly example of the Convention with and for children in your context, Queens University Belfast Centre for Children's Rights, 2019 : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2019/08/cf_crc_translation_guide_final.pdf

Il est tout aussi important que les enfants reçoivent les informations nécessaires pour agir s'ils le souhaitent. En d'autres termes, les enfants doivent comprendre ce qu'ils peuvent faire pour leurs propres droits et pour ceux des autres enfants. La soumission de rapports au Comité offre une occasion unique aux enfants d'agir en défenseurs des droits humains, et de développer leur autonomie en la matière.

En 2018, le Comité a consacré sa Journée de débat générale à la protection et à l'autonomisation des enfants comme défenseurs des droits humains¹¹, pour favoriser une meilleure compréhension du contenu et des implications de la Convention en ce qui concerne les enfants défenseurs des droits humains. Il n'y a pas d'âge minimum pour agir en tant que défenseur des droits humains. Les enfants qui décident d'agir pour la défense, la protection et l'application des droits humains, et donc également des droits de l'enfant, sont des défenseurs des droits humains à part entière, et ce, quand bien même ils ne se percevaient pas ainsi eux-mêmes ou ils ne seraient pas considérés comme tels par d'autres¹².

Tout enfant qui se montre attentif à la mise en œuvre de la CIDE et soumet une contribution au Comité est un défenseur des droits humains. La société civile devrait considérer les rapports au Comité des droits de l'enfant comme une chance dont il faut se saisir pour renforcer la compréhension de leurs droits par les enfants, non seulement en tant qu'enfants, mais aussi en tant que défenseurs des droits humains. Même si les enfants ne se qualifient pas eux-mêmes de « défenseurs », il est important de leur faire comprendre qu'en se livrant à ce travail de suivi et de plaidoyer dans le cadre des rapports au Comité, ils agissent bel et bien en tant que tel, et que, à ce titre, des droits spécifiques et une protection particulière leur sont dus. Dès le début du processus de soumission de rapports au Comité, la société civile doit s'appuyer sur les initiatives déjà existantes (tout en visant à les renforcer) des enfants défenseurs des droits humains. Mais elle doit également travailler avec eux à la sensibilisation et à l'engagement d'autres enfants, en partant du principe qu'ils peuvent se révéler des exemples à suivre pour ces derniers.

Quelle que soit l'ampleur de leur engagement dans le processus de soumission de rapports, tous les enfants qui y participent doivent bénéficier d'une protection spécifique. Les adultes qui souhaitent aider les enfants à participer de la façon la plus autonome possible à la procédure de soumission de rapports doivent prendre les précautions nécessaires pour minimiser tous les effets non souhaités potentiels de leurs activités, et pour les préserver de tout acte d'intimidation, de représailles ou de toute conséquence préjudiciable. Cependant, ce souci de protection des enfants ne doit en aucun cas servir de prétexte à une quelconque restriction de leur droit à participer au processus de soumission de rapports. Les adultes ne doivent jamais oublier que les enfants ont le droit plein et entier de participer, et que « l'intérêt supérieur » de l'enfant ne saurait se limiter à son « bien-être » ou à sa protection.

¹¹ En anglais : www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx

¹² <https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2021/05/les-droits-des-enfants-defenseurs-des-droits-humains.pdf>

Les méthodes de travail

Pour une participation réelle et utile des adultes comme des enfants à la soumission de rapports au Comité, ainsi qu'aux activités de suivi et de travail militant, il est indispensable d'avoir une bonne compréhension des méthodes de travail du Comité.

Il existe deux procédures de soumission de rapports au Comité : la **procédure standard** et la **procédure simplifiée**. Les étapes varient selon la méthode employée.

La procédure standard de soumission

Deux ans après la ratification initiale, puis tous les cinq ans, les États parties doivent soumettre un rapport détaillé, appelé « **Rapport de l'État partie** », sur les mesures qu'ils ont adoptées pour transposer dans les faits la CIDE¹³, et/ou les deux Protocoles facultatifs OPSC¹⁴ et OPAC¹⁵, ainsi que sur l'efficacité de ces décisions. C'est ici que commence le **cycle standard de soumission de rapports**.

Tous les défenseurs des droits des enfants, que ce soient les enfants eux-mêmes, les ONG, l'UNICEF et les agences de l'ONU, les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) ou les Défenseurs des droits, peuvent transmettre des informations au Comité par le biais de **rapports alternatifs**. Les enfants peuvent en outre le faire de la façon qu'ils préfèrent, sous formes de films, d'enquêtes, de photos, de dessins, etc. Les informations ainsi transmises peuvent être publiées sur le site internet du Comité ou bien rester confidentielles.

Trois mois après la soumission des rapports, le Comité invite les enfants, les ONG, l'UNICEF et les agences de l'ONU, ainsi que les INDH et les Défenseurs des droits à participer à un groupe de travail préparatoire et confidentiel (ou **présession**) pour discuter de façon plus approfondie des sujets qu'ils auront voulu soulever. Une réunion distincte et réservée aux enfants est convoquée sur demande. Ces réunions se tiennent au siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, en Suisse. Ceux qui le souhaitent peuvent également participer à ces réunions à distance.

Après la présession, le Comité fait parvenir à l'État partie une « **liste de points** » sur lesquels il souhaite recevoir plus d'informations par écrit (ce sont les « **réponses écrites** »).

Trois semaines avant la session, tous les défenseurs des droits des enfants, y compris ceux

¹³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

¹⁴ Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/opscrcr.aspx>

¹⁵ Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés : <https://www.ohchr.org/fr/ProfessionalInterest/Pages/OPACRC.aspx>

qui n'auraient pas soumis de rapport alternatif, peuvent transmettre, de façon concise, des **informations complémentaires** au Comité.

Six mois après la présession, le Comité convoque la session d'examen du rapport de l'État partie (c'est la **session plénière**), généralement à Genève¹⁶, puis émet ses observations finales.

En ratifiant la CIDE, les États parties s'engagent à appliquer les recommandations contenues dans les observations finales. Entre deux sessions d'examen de rapport d'État partie par le Comité, ce dernier ne prend aucune mesure officielle de suivi. Tous les acteurs intéressés peuvent en effet surveiller la mise en œuvre par l'État partie des recommandations du Comité, et en assurer ainsi le suivi.

Procédure standard de soumission de rapports au Comité des droits de l'enfant



¹⁶ En 2020, le Comité a tenu une session extraordinaire de sensibilisation à Samoa (la toute première session régionale des organes de traités des Nations Unies).

La procédure simplifiée de soumission de rapports

Le **cycle de soumission de rapports simplifié** est une procédure facultative mise à disposition des États parties qui le souhaitent. Les États parties qui décident de ne pas recourir à la procédure simplifiée de présentation de rapports passent automatiquement par la procédure standard.

Tous les défenseurs des droits des enfants, que ce soient les enfants eux-mêmes, les ONG, l'UNICEF et les agences de l'ONU, les INDH et les Défenseurs des droits peuvent transmettre des **contributions écrites** au Comité pour l'informer de la **Liste de points établie avant la soumission du rapport de l'Etat (ou LOIPR, pour l'acronyme anglais)**.

Les enfants peuvent en outre le faire de la façon qu'ils préfèrent, comme sous formes de films, d'enquêtes, de photos, de dessins, etc. Les informations ainsi transmises peuvent être publiées sur le site internet du Comité ou bien rester confidentielles.

Trois mois après la soumission des rapports, le Comité adopte sa **LOIPR** sur la base des informations écrites reçues, puis l'envoie à l'État concerné en sollicitant des informations écrites complémentaires.

Douze mois plus tard, le Gouvernement soumet son **rapport d'État partie** en réponse à la LOIPR.

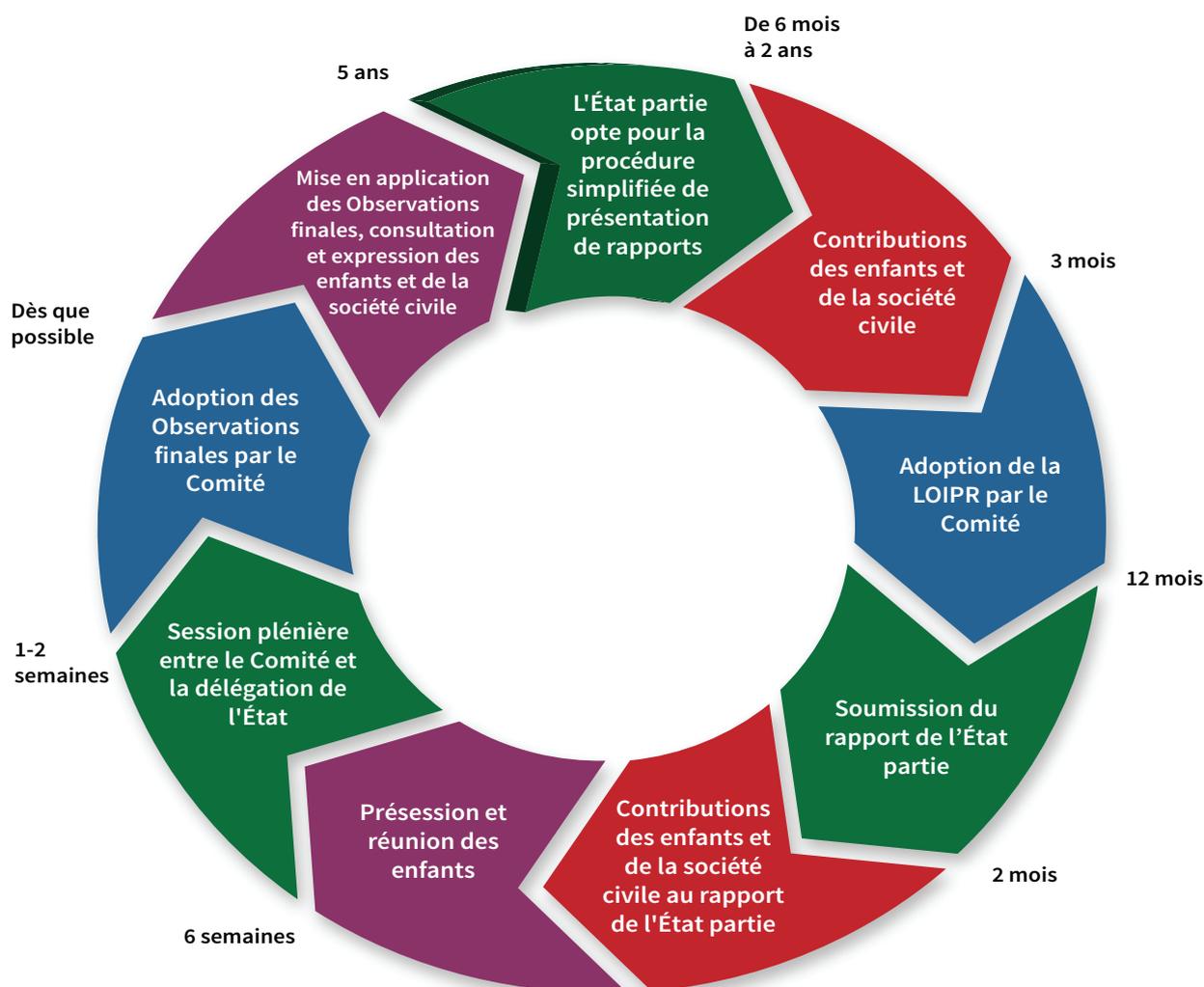
Tous les défenseurs des droits des enfants, y compris ceux qui n'ont pas contribué à la LOIPR, peuvent soumettre des **contributions écrites au rapport de l'État** un mois avant la présession. Cette deuxième soumission viendra former le rapport alternatif complet.

Un mois plus tard, le Comité invite les enfants, les ONG, l'UNICEF et les agences de l'ONU, les INDH et les Défenseurs des droits à une présession confidentielle pour discuter plus en détail les sujets qu'ils auront voulu soulever. Une réunion distincte et réservée aux enfants peut également être convoquée sur demande. Ces réunions se tiennent au siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, en Suisse.

Trois mois après la présession, le Comité convoque la session d'examen du rapport de l'État partie (en **session plénière**), généralement à Genève, puis émet ses **observations finales**.

En ratifiant la CIDE, les États parties s'engagent à appliquer les recommandations contenues dans les observations finales. Entre deux sessions d'examen de rapport d'État partie par le Comité, ce dernier ne prend aucune mesure officielle de suivi. Tous les acteurs intéressés peuvent en effet surveiller la mise en œuvre par l'État des recommandations du Comité, et en assurer ainsi le suivi.

Procédure simplifiée de soumission de rapports au Comité des droits de l'enfant



Pour plus d'informations sur chaque aspect du processus de soumission de rapports au Comité, consulter le *Guide pour les ONG et les INDH sur le cycle de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant*¹⁷, ainsi que le mini-site de Child Rights Connect spécialement consacré au Comité¹⁸.

Les enfants doivent également être encouragés à donner leur avis et à formuler des recommandations sur la manière de mettre en œuvre les Protocoles facultatifs au niveau national. Cependant, compte tenu du caractère sensible des questions traitées dans les Protocoles facultatifs, il conviendra pour se faire d'élaborer des mécanismes de protection, de méthodes et éthiques particuliers.

Voir le guide *Présentation de rapports sur l'OPSC et l'OPAC* de Child Rights Connect¹⁹.

¹⁷ https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2014/10/ReportingCycleGuide_ChildRightsConnect_French.compressed.pdf

¹⁸ <https://crcreporting.childrightsconnect.org/>

¹⁹ https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/10/Guide_OP_FR_web.pdf

Les adultes qui accompagnent des enfants ne doivent pas seulement informer ces derniers sur la Convention, l'OPSC et l'OPAC, mais aussi sur l'OPIC²⁰ et la méthode à suivre pour signaler à l'ONU tout cas de violations de leurs droits, et ce, dans l'hypothèse où ces violations ne pourraient être traitées correctement au niveau national. Voir notre *mini-site spécialement consacré à l'OPIC*²¹.

ÉTUDE DE CAS



Faire entendre la voix des enfants dans un rapport alternatif sur l'OPSC, Sri Lanka, 2018

En 2018, PEaCE (Protecting Environment and Children Everywhere— ECPAT Sri Lanka) et ECPAT International ont soumis un rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'OPSC au Sri Lanka. C'était la première fois qu'ECPAT et les membres de son réseau introduisaient dans un rapport des recommandations formulées par les enfants eux-mêmes.

PEaCE a ainsi lancé un processus de consultation dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle des enfants en 2016. Finalement, ce sont 207 enfants originaires de 9 provinces du pays qui ont formulé et transmis des recommandations au président du Sri Lanka, à travers une déclaration des enfants intitulée « The World We Want—through the eyes of the Child » (littéralement, « Le monde que nous voulons - à travers le regard des enfants »). Dans le rapport alternatif, ces recommandations ont clairement été présentées comme issues de la réflexion des enfants. Au bout du compte, ce sont cinq des douze recommandations des enfants qui ont été retenues par le Comité dans ses observations finales.

Au regard de l'expérience d'ECPAT, les différentes organisations pourront estimer que l'accompagnement des enfants dans leurs contributions sur l'OPSC n'est pas tâche facile. En effet, le manque de ressources et les délais assez courts de la procédure rendent difficile l'organisation de consultations avec les enfants et les enfants victimes dont les méthodes répondent aux exigences éthiques, à la diversité des âges et des genres d'une part, et qui soient accompagnées d'une évaluation globale des risques et d'une politique de protection adaptées, d'autre part. En outre, du fait du caractère sensible des questions abordées par l'OPSC, obtenir l'accord des parents ou des tuteurs des enfants représente bien souvent un défi supplémentaire.

PEaCE et ECPAT

²⁰ Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications : https://tbinet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=A/RES/66/138&Lang=fr

²¹ <https://opic.childrightsconnect.org/>

Surmonter les obstacles à l'engagement des enfants

Soutenir l'engagement des enfants dans le processus de soumission de rapports au Comité (quelle qu'en soit l'étendue et quelle que soit la manière de le faire) exige de nombreuses ressources et beaucoup de temps. C'est pourquoi, il est essentiel en la matière que les organisations identifient bien les obstacles qui se présentent aux enfants qui s'investissent dans une telle démarche. Il est également primordial d'obtenir un financement et un appui extérieurs durables, notamment pour éviter de décevoir les attentes que les enfants peuvent placer dans leur participation, et pour s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien indéfectible dans leur démarche militante. Plusieurs ONG nous ont signalé qu'elles ne s'étaient pas rendu compte du temps et du savoir-faire que l'implication des enfants allait nécessiter!

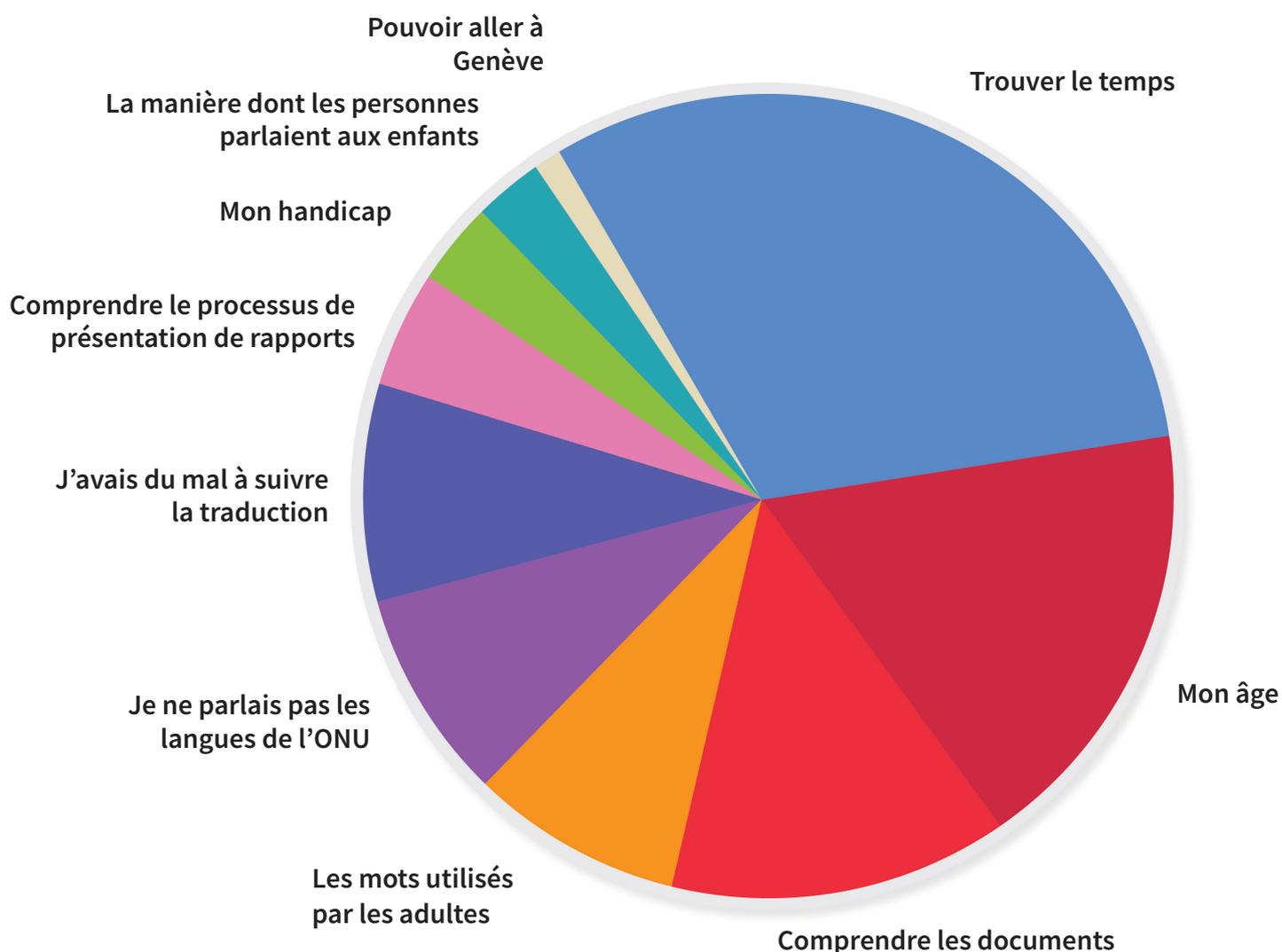


CONSEIL : Promouvoir et garantir la participation des enfants peut s'avérer un travail de longue haleine et, dans un souci de respect des délais et des besoins spécifiques des enfants, il convient de confier la responsabilité de ce genre de projet à des collaborateurs expérimentés.

Certaines organisations ont tenu à souligner à quel point il était important et utile d'outiller dès le départ les enfants, en collaboration avec des adultes, afin qu'ils s'approprient de la façon la plus autonome possible leur engagement. Il s'agit là d'une démarche capable d'aider à prendre en compte les différents éléments dans la vie des enfants susceptibles d'entraver leur travail militant. Child Rights Connect a effectué une recherche auprès d'enfants en leur demandant quels étaient les obstacles qu'ils rencontraient lorsqu'ils s'engageaient dans le processus de présentation de rapports. Une importante majorité considérait qu'il était difficile de trouver le temps de s'impliquer ou de rester impliqué dans le suivi et le plaidoyer sur les droits de l'enfant au regard des obligations liées à l'école, à la famille, ou au travail. D'autres ont indiqué que leur âge et leur capacité à comprendre les documents était souvent un obstacle à leur pleine participation.

²² NGO Group for the CRC (2009), Maximising children's engagement in the reporting process for the Convention on the Rights of the Child.

Obstacles identifiés par les enfants



Les organisations doivent également travailler à l'identification de financements pour soutenir la réalisation de ces différents objectifs à court et à long terme.

ÉTUDE DE CAS



Production d'un rapport par et pour les enfants au Malawi en 2016 : défis et enjeux

Dans le cadre de la rédaction d'un rapport alternatif, l'organisation NGO Coalition on Child Rights (CCR), qui œuvre au Malawi, a voulu en 2016 aider les enfants à produire

leur propre rapport. Cependant, en raison de contraintes de temps et du manque de compétences et de structures de participation des enfants existantes, il est rapidement apparu irréaliste de permettre aux enfants de rédiger de façon autonome leur propre rapport. Un consultant a donc été recruté pour aider à la production d'un rapport fondé sur les aspirations des enfants.

Un groupe de travail composé de 12 membres de la CCR a établi une feuille de route des consultations, puis travaillé en étroite collaboration avec le consultant pour trouver des enfants participants issus de différents horizons. Ainsi donc, ce sont 268 enfants au total (132 garçons et 136 filles) qui ont été consultés : des écoliers, des étudiants, des membres de clubs de défense des droits de l'enfant, des enfants réfugiés, des enfants en situation de handicap et des enfants albinos.

Les enfants ont participé à des discussions de groupes cibles, à des entretiens individuels, à des débats et à des jeux de rôle. Ces différentes activités, parfois placées sous la responsabilité des enfants eux-mêmes, ont permis de mettre à jour les opinions des enfants quant à la défense, à la protection et au respect effectif de leurs droits, tels que définis par la CIDE.

C'est alors en s'appuyant sur ces opinions que le consultant s'est chargé de la rédaction du rapport. Le résultat a ensuite été soumis à la validation des enfants eux-mêmes dans le cadre de deux ateliers réunissant 54 enfants, membres de clubs de défense des droits de l'enfant pour la plupart. Cette étape de validation par les ateliers a donc donné aux enfants une deuxième occasion de soulever d'autres questions qu'ils auraient pu juger utiles. Après examen minutieux des problèmes et des recommandations identifiés par le consultant, les enfants ont finalement approuvé à l'unanimité le rapport comme résultat fidèle au processus de consultation.

La CCR reconnaît que c'est la totalité du processus qui aurait dû être conduit par les enfants, depuis la collecte jusqu'à l'analyse des données et à la rédaction du rapport, et que le groupe de travail et le consultant auraient dû se cantonner à un rôle de soutien logistique et technique. Néanmoins, il fut impossible de constituer et de former un groupe d'enfants capable de prendre la responsabilité du processus dans son entier, et d'initier les activités nécessaires par eux-mêmes. La CCR n'en a pas moins tiré quelques leçons utiles en vue d'impliquer et d'aider les enfants à s'engager dans de futurs processus et activités similaires. Par exemple, le fait de prévoir suffisamment de temps et de ressources à l'avance pour garantir des mécanismes de participation des enfants viables sur le long-terme, ou encore, le fait de préserver cette culture du travail en réseau, afin de favoriser les échanges de savoirs théoriques, pratiques et institutionnels.

NGO Coalition on Child Rights

2. Préparation

Activités d'engagement des enfants dans la préparation de rapports au Comité

En fonction du contexte dans lequel elles œuvrent, de leurs propres méthodes de travail, et des idées ou des besoins particuliers des enfants, les organisations ont recours à de nombreux modèles et méthodologies différents pour accompagner les enfants à chaque étape du processus de soumission de rapports au Comité.

Dans l'idéal, les enfants devraient transmettre leur propre témoignage au Comité dans une contribution d'enfants séparée, et leur point de vue devrait être pris en compte à la fois dans le rapport de l'État partie (que les organisations peuvent encourager à mieux impliquer les enfants) et dans les rapports des organisations au Comité. Les enfants devraient participer aux réunions du Comité, assurer le suivi et la surveillance des sessions, et être en mesure d'intervenir au niveau national pour peser sur les observations finales du Comité.

Les organisations qui travaillent déjà dans le domaine des droits de l'enfant disposent généralement d'un éventail d'activités gérées par, ou se déroulant avec, des enfants, et qui visent à promouvoir ou à faire avancer les droits de l'enfant. Ces activités peuvent souvent servir de point de départ pour entreprendre des activités qui renforcent la capacité des enfants à participer dans le processus de présentation de rapports au Comité.

La liste ci-dessous contient des exemples d'activités que les organisations ont entreprises ou développées pour soutenir et renforcer la participation des enfants dans l'élaboration de rapports :

- Appuyer les enfants pour qu'ils prennent connaissance de leurs droits de l'homme à travers la formation et des activités de sensibilisation, y compris en produisant des documents avec eux (en ligne ou non) sur les droits de l'enfant, le plaidoyer et les campagnes de sensibilisation ;
- S'appuyer sur les activités déjà existantes dans le cadre d'initiatives conduites par les enfants pour les former sur leurs droits et sur les possibilités qui sont les leurs de participer à la soumission de rapports au Comité, le tout, en vue d'arriver à des contributions et à des activités de suivi dirigées par les enfants eux-mêmes ;
- Faciliter les réunions et les consultations pour les enfants aux niveaux local et national ;
- Aider les enfants à trouver des informations sur les droits de l'enfant ou à comparer les rapports de l'État partie et des organisations et souligner les questions qui n'ont pas été traitées. Produire un rapport des enfants pour différents publics : des autorités locales au Comité des droits de l'enfant ;
- Accompagner les enfants dans leurs activités de contribution et de suivi directs, depuis la

participation aux réunions des enfants avec le Comité jusqu'à, l'observation de la session d'examen de l'État partie;

- Faciliter une visite d'un membre du Comité dans le pays axée sur l'interaction avec les enfants ;
- Agir sur les Observations finales du Comité en les diffusant, en organisant des réunions avec des représentants du gouvernement et des campagnes menées par les enfants ;
- Compiler les contributions des enfants et les soumettre dans le cadre de la rédaction d'Observations Générales du Comité²³ ;
- Aider les enfants à s'impliquer dans le planning, la mise en œuvre et le suivi des Journées de Débat Général du Comité²⁴, et à participer en tant qu'orateurs, modérateurs et observateurs dans les différents événements de l'ONU ;
- Travailler avec les médias pour promouvoir et discuter des droits de l'enfant.



CONSEIL : De manière générale, les organisations pourraient envisager d'aider financièrement les enfants pour qu'ils participent à des réunions préparatoires et autres activités au niveau national. Ceci peut être fait en payant le transport et le logement ou en payant les parents ou les tuteurs pour qu'ils accompagnent les enfants aux réunions ou en subventionnant les pertes de revenu pour les enfants qui travaillent.

La soumission de rapports au Comité constitue l'une des nombreuses portes d'engagement dans le système des droits humains des Nations Unies. Les enfants, en tant que défenseurs des droits humains, doivent également être encouragés et soutenus pour s'engager dans tout autre mécanisme régional de l'ONU qui les concerne (voir chapitre « Travail de suivi et surveillance continue »).

Protection de l'enfance

Il est essentiel d'examiner attentivement le contexte du pays d'origine des enfants et les mesures de protection de l'enfance qui sont les siennes avant d'organiser toute activité, qui devra donc être adaptée en conséquence, afin d'anticiper toute difficulté et d'éviter tout risque potentiel.

Avant toute chose, il convient de conduire une évaluation des risques avec élaboration de stratégies d'atténuation (voir modèle – Annexe 3) qui consistera à lister, discuter et évaluer



CONSEIL : Si vous avez besoin de plus d'informations et d'aide sur la protection de l'enfance, sachez qu'il est possible de contacter Child Rights Connect.

²³ Lire les Observations générales : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11 et contacter Child Rights Connect pour prendre connaissance des observations à paraître

²⁴ www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/DiscussionDays.aspx (en anglais)

les risques et les obstacles qui se présentent pour chaque activité et chacune des étapes qui la composent, et que les enfants ou vous-même avez envisagées, le tout, chapeauté par des mesures de protection de l'enfance. Il pourra s'avérer nécessaire d'adapter vos projets de différentes manières (avant et pendant la mise en pratique, ainsi que dans le cadre du suivi) afin d'être sûr que les enfants participants sont à l'abri de tout danger.

Consultez la Politique et la procédure de protection de l'enfance de Child Rights Connect qui pourront servir de base pour vos propres projets. Il est important de veiller à ce que toutes les personnes impliquées dans vos activités, enfants et adultes, reçoivent une formation facile d'accès et adaptée à leur âge sur les mesures de protection de l'enfance en place, et sur l'attitude à adopter et les interlocuteurs vers qui se tourner en cas d'incident, ou d'inquiétude sur la sécurité d'un enfant.

Le Comité a également adopté sa propre Procédure de protection de l'enfance pour prévenir et répondre à toute forme de préjudice que la participation aux travaux du Comité pourrait causer aux enfants.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'éviter d'aider les enfants à traiter des problèmes les plus sensibles, mais de le faire de façon soigneusement planifiée en sollicitant un accompagnement. Pour traiter de violations graves, vous pouvez envisager d'utiliser les documents existants (plaintes, rapports des défenseurs des enfants ou des organisations de défense des droits humains, données recueillies par les lignes téléphoniques d'urgence pour les enfants, etc.). Plutôt que de demander aux enfants de recueillir des témoignages individuels ou de témoigner, d'autres enfants que les victimes peuvent être invités à réfléchir sur ces documents. Les consultations entre enfants ou les enquêtes menées par les enfants permettent parfois de mettre en lumière des faits et / ou des perceptions que la recherche menée par les adultes ne décèlerait pas.

En outre, il faut bien réfléchir à la manière d'adapter les activités prévues pour satisfaire aux critères d'inclusivité, et pour donner tous les moyens possibles aux enfants les plus jeunes, ainsi qu'aux enfants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité (enfants en situation de pauvreté, enfants des rues, enfants en famille d'accueil, enfants en détention, enfants en migration, enfants astreints au travail, enfants réfugiés ou demandeurs d'asile, etc.) de s'impliquer aussi.



CONSEIL : Il est parfois plus facile ou plus acceptable de proposer des activités de sensibilisation sur la CIDE plus larges ou des activités de création artistique (auprès de l'administration pénitentiaire, par exemple) que de proposer de travailler directement sur les soumissions au Comité. Au final, cela peut également nourrir le rapport des enfants, tout en leur garantissant une protection et un anonymat nécessaires, et en étant adapté à l'âge des enfants impliqués.

²⁵ <https://www.childrightsconnect.org/policies/>

²⁶ www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/crc-child-safeguarding-procedure-2020.pdf (anglais)

ÉTUDE DE CAS



Stratégie pour une participation sûre et inclusive des enfants dans la soumission de rapports au Comité, Moldavie, 2017

Un groupe de 25 enfants a été constitué en 2017 pour conduire le processus de participation des enfants à la soumission d'un rapport sur la CIDE en Moldavie, sous l'égide du Child Rights Information Center (CRIC).

Les enfants ont été accompagnés dans l'évaluation des risques liés à leur propre participation, ainsi qu'à celle de leurs pairs, en s'appuyant sur leur propre expérience, et sur l'expertise en sécurité en ligne fournie par La Strada Moldova. C'est ensuite sur la base de cette évaluation que les procédures de protection et les stratégies d'atténuation ont été élaborées. Ainsi, il a été défini ce que les enfants, le CRIC et tous les adultes impliqués avaient à faire pour préserver la sécurité des enfants. Plusieurs outils ont ensuite été développés en collaboration avec les enfants, tels que des petits guides à l'attention des journalistes et des représentants des autorités pour faire connaître leurs préoccupations pendant et après les événements à risques que sont, par exemple, les réunions publiques avec les autorités et les médias. Grâce à ce processus, le groupe principal d'enfants s'est senti mieux préparé pour faire face aux risques possibles, et plus confiant pour s'impliquer dans les discussions publiques.

Outre la question de leur sécurité, les enfants ont également été accompagnés dans l'évaluation critique des activités prévues en considérant le critère de l'inclusivité. Ils se sont familiarisés avec une version adaptée spécialement pour eux des neuf prescriptions de base pour une participation sûre et effective des enfants dans le processus de soumission de rapports, telles que stipulées dans les Méthodes de travail du Comité, et ont ainsi pu discuter de la façon dont chaque prescription pouvait se retrouver dans leurs activités.

Le groupe a alors pu identifier les exemples et les pratiques les plus intéressants, mais aussi mettre le doigt sur ce qui devait être amélioré et comment. Certaines de ces recommandations ont même été rapidement mises en application. Par exemple, pour renforcer la visibilité et donner plus de poids aux points de vue des enfants victimes d'exclusion dans le rapport au Comité, des focus groups ont été mis en place avec des enfants et des mères roms de moins de 18 ans. D'autres recommandations demandaient plus de temps et de ressources. C'est le cas, par exemple, de la création d'un portail Web (<https://monitor.drepturilecopilului.md/>) pour informer et outiller davantage d'enfants sur les activités de suivi et de soumission de rapports au Comité.

Child Rights Information Center

Mettre en place des partenariats

Travailler en collaboration avec d'autres organisations et individus peut beaucoup contribuer à renforcer l'impact de la participation des enfants, à court et long terme. Parmi les principales parties prenantes, on trouve d'autres enfants, les écoles, les groupes de jeunes, les organisations dirigées par des enfants, les ONG, les organisations religieuses, les médias audiovisuels et écrits, locaux et nationaux, les autorités locales (ou chefs de village/communauté), les parents et les tuteurs (personnes ayant la responsabilité des enfants), les défenseurs des enfants, les parlementaires, les partis politiques et bien sûr l'État partie. Ces liens permettront également de mettre en place une base solide qui pourra être utilisée pour faire pression sur l'État pour qu'il mette en œuvre les observations finales du Comité.

Nous vous recommandons tout particulièrement de travailler en collaboration avec la **coalition nationale des droits de l'enfant** de votre pays, s'il y en a une, ou bien avec toute autre organisation de défense des droits de l'enfant susceptible de pouvoir apporter des compétences, une expertise et des ressources supplémentaires dans un développement conjoint de votre projet.

Au début du processus, pensez à consulter le bureau national ou régional de l'UNICEF pour savoir s'il dispose d'ores et déjà de ses propres dispositifs d'aide à la soumission de rapports d'enfants, ou s'il serait prêt à participer ou à soutenir votre initiative sur le plan technique ou financier. De même, demandez aux **ONG internationales** présentes dans le pays si elles seraient intéressées et si elles pourraient vous soutenir. Plusieurs d'entre elles accordent un grand intérêt à la participation des enfants.

Les **Défenseurs des droits et les INDH** sont bien évidemment les autres interlocuteurs à privilégier en vue d'une éventuelle collaboration pour la soumission de rapports des enfants.



CONSEIL : Si cela n'entache pas votre indépendance vis-à-vis de l'État, vous pouvez demander aux représentants du gouvernement de soutenir l'élaboration de rapports par des enfants. Tel que stipulé dans les Méthodes de travail²⁷ et les Observations générales n° 5²⁸, n° 12²⁹ et n° 20³⁰ du Comité, en dernière instance, il incombe à l'État partie de veiller à ce que les enfants soient encouragés et habilités à participer à l'élaboration des rapports d'État au Comité.

²⁷ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/66/2&Lang=fr

²⁸ Observation générale n° 5 (2003) : Pour les Mesures générales d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, voir : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fGC%2f2003%2f5&Lang=fr

²⁹ Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant à être entendu : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f12&Lang=fr

³⁰ Observation générale n° 20 (2016) sur l'application des droits de l'enfant à l'adolescence : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f20&Lang=fr

Arriver à inscrire la participation des enfants dans le suivi de la CIDE constitue un défi et fait partie d'un processus beaucoup plus large de rationalisation et d'intégration de la participation des enfants de manière durable et à différents niveaux. L'établissement de relations solides avec les principales parties prenantes nationales s'est révélé extrêmement précieux pour de nombreuses organisations dans l'obtention de financements pour entreprendre des activités effectuant le suivi du processus formel de présentation de rapports sur la CIDE. Pour d'autres, l'établissement de liens aux niveaux local et provincial a été un moyen très efficace de réaliser un changement tangible dans la vie des enfants, et d'impliquer les enfants dans le suivi des droits humains de manière continue.

Accompagner le développement personnel des enfants et renforcer leur connaissance du système des droits humains des Nations Unies

Les organisations devront s'assurer que les enfants disposent des compétences nécessaires pour participer pleinement au processus de présentation de rapports et, surtout, pour tirer le maximum de leur participation. Pour cela, elles doivent leur fournir des informations et leur offrir des formations sur le suivi des droits de l'enfant en se basant sur les ressources qui existent déjà, au lieu de réinventer la roue. Il peut s'avérer utile de se focaliser sur le développement personnel des enfants en les aidant à développer des compétences dans des domaines tels que la prise de parole en public, la recherche, l'analyse, l'écriture de rapports et l'évaluation.



CONSEIL : Le développement de l'autonomie des enfants s'inscrit forcément dans un processus de long terme, si bien que leur participation à la soumission de rapports au Comité ne saurait être qu'une réalité ponctuelle. Il convient de conduire les activités, telles que celles énumérées ci-dessous, dans un esprit de développement permanent de l'autonomie et de la participation dans les tâches de surveillance et de mise en œuvre de la CIDE, et au-delà.

Plusieurs organisations ont jugé utile de concevoir ou d'adapter des outils spécifiques pour faciliter la participation des enfants dans la surveillance, la soumission de rapports et le travail militant, tels que :

- La version adaptée aux enfants de la CIDE ;
- Des informations pour les enfants sur la procédure de présentation de rapports et des versions adaptées ou expliquées aux enfants de documents pertinents, tels que les observations finales ;

- Des informations pour les enfants sur les lois affectant les droits de l'enfant dans leur pays ;
- Des réunions régulières pour donner aux enfants la possibilité d'identifier et de discuter des questions de droits de l'enfant ;
- Des outils de recherche pour les enfants ;
- Des formations et du matériel pour aider les enfants à développer les compétences nécessaires pour mener des campagnes
- L'utilisation du théâtre et de la vidéo pour explorer les questions de droits de l'enfant ;
- Le renforcement de la capacité des organisations partenaires/membres pour aider les enfants à faire leur propre plaidoyer.

Les organisations devront également réfléchir à la mise en place d'une assistance supplémentaire, grâce à des documents et un personnel adaptés et à l'implication des parents et des tuteurs, pour permettre aux enfants les plus jeunes et aux enfants ayant des besoins spéciaux de participer pleinement à l'ensemble des activités.



CONSEIL : Il est essentiel d'aider les enfants à s'approprier le processus ! Les organisations doivent permettre aux enfants de mener à bien leurs propres initiatives en créant l'espace et les conditions nécessaires au plein développement de leurs idées et de leur créativité.

ÉTUDE DE CAS



S'assurer que les jeunes enfants aient leur mot à dire, Allemagne, 2019

Le processus participatif d'un an pour la rédaction du rapport sur les droits de l'enfant a été organisé et mené à terme par l'organisation National Coalition Germany en s'appuyant sur son réseau. Cependant, ce sont les enfants qui ont joué le rôle le plus important dans le processus, puisqu'ils s'y sont impliqués de nombreuses manières différentes.

En effet, vingt-deux enfants âgés de 8 à 17 ans ont lancé en toute indépendance des projets très créatifs autour d'un large éventail de questions ayant trait aux droits de l'enfant. Lors d'ateliers conjoints, différents groupes ont alors discuté de leurs centres d'intérêt et de leurs idées, avant d'esquisser différents projets. Après avoir donné forme à ces initiatives propres, ils ont présenté le résultat et partagé leur vécu personnel de cette expérience lors d'une deuxième réunion. Les douze

projets passionnants présentés par les enfants se déclinaient selon une grande variété d'approches, de thèmes et de formats, tels que des petits films, des sondages et autres groupes d'études dans les écoles.

Bien sûr, il était important de donner également aux plus jeunes enfants la possibilité de participer et d'avoir leur mot à dire. N'ayant que peu de rapports avec des groupes plus jeunes, et des ressources limitées, l'équipe porteuse du projet s'est alors rendue dans trois garderies de la ville de Berlin. Trente-deux enfants ont alors participé à des discussions autour de leurs opinions personnelles, de leur implication dans leur environnement social, et de leur vie privée. Pour ce faire, l'équipe en charge du projet a lu une histoire³¹ dans chaque garderie qui décrivait différentes situations dans lesquelles les droits des enfants étaient en jeu. L'histoire était donc un prétexte pour permettre aux enfants de mieux connaître leurs droits tout en s'amusant. On leur a également permis de s'exprimer et de partager leurs réflexions, leurs souhaits et leurs expériences sur différents sujets qui leur tenaient à cœur. Les enfants ont également partagé leurs opinions et leurs expériences personnelles par le biais de petits textes écrits ou d'images qui sont ensuite allés enrichir le rapport. Finalement, ces discussions ont montré que même en bas âge, les enfants ont des choses à dire sur leurs droits, et déjà un sens aigu de ce qui est juste et bien et de ce qui ne l'est pas.

De plus, une enquête menée à l'échelle nationale a permis aux enfants de donner leur opinion sur différentes questions liées à leurs droits. Les enfants pouvaient répondre à ce sondage en ligne sur un site Web spécialement créé à l'occasion du rapport des droits de l'enfant (www.kinderrechtereport.de), ou en l'imprimant à la maison avant de le renvoyer par la poste, dans un souci de facilité d'accès et d'inclusivité renforcée. Le sondage était disponible en deux versions en fonction de l'âge, et les enfants pouvaient ignorer les questions qui ne les intéressaient pas. Au total, 2725 enfants ont participé à l'enquête, dont 39 % âgés de six à neuf ans !

Il en a résulté une véritable mosaïque d'opinions, d'expériences et d'appréciations exprimées par une grande variété de participants et collectées de différentes manières. Pour faciliter la participation des enfants, il a été fondamental de minimiser autant que possible les difficultés d'accès. Toujours est-il que nous continuerons à développer la participation des enfants, y compris pour les plus jeunes d'entre eux, en vue de futurs projets.

National Coalition of Germany

31 (M) ein Tag voller Rechte (Une journée pleine de droits), Outlaw gGmbH: https://old.outlaw-ggmbh.de/fileadmin/content/Downloads/Kinderrechte_mit_Paul.pdf

Donner les moyens aux enfants de collecter eux-mêmes les données

Les enfants peuvent collecter et rassembler eux-mêmes les témoignages et les expériences de vie de leurs pairs, afin de faire connaître le point de vue des enfants sur l'état des droits des enfants dans leur pays. En effet, les témoignages collectés par les enfants eux-mêmes ont une signification et une importance toute particulière aux yeux du Comité. On trouve dans certains des projets de recherche entrepris par des enfants la transcription des opinions de milliers d'entre eux. D'autres projets sont de moindre envergure et se concentrent sur les points de vue d'un groupe d'enfants donné, ou sur les expériences de vie d'enfants vivant dans tel ou tel environnement. Certaines organisations ont formé des enfants aux techniques d'enquête sociologique, avant de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs propres recherches.

En règle générale, les enfants devraient participer à la conception des projets de recherche, à l'élaboration des questions, à la recherche elle-même et à l'analyse. Les adultes ont également un rôle à jouer lorsque la participation des enfants est difficile, inappropriée, impraticable ou tout simplement lorsqu'elle prend trop de temps. Dans certains contextes, une recherche menée par des enfants peut produire une réaction négative de la part des parents ou des tuteurs qui la perçoivent comme une menace. Les adultes doivent aider les enfants à gérer de telles réactions. Dans d'autres contextes, les enfants participant à la recherche ont trouvé qu'ils gagnaient un plus grand respect de leurs pairs et des adultes. Cela était particulièrement vrai lorsque les chercheurs enfants étaient plus jeunes ou perçus comme étant plus vulnérables (les enfants placés en institution, par exemple) que les enfants qu'ils ont interrogés et trouvaient que ces exercices de recueil de données leur permettaient de faire entendre leur voix et d'être pris au sérieux.

Les enfants ont utilisé des méthodes très différentes pour recueillir les opinions et les expériences des autres enfants :

- Élaboré des **enquêtes et des questionnaires** avec des enfants lors d'événements, dans des écoles ou des groupes ou associations d'enfants, et sur internet pour recueillir de nombreuses opinions et expériences.
- Entrepris une recherche ciblée à travers des **entretiens de groupes cibles**, avec des groupes d'enfants marginalisés (dans certains cas, il s'agissait d'enfants identifiés au préalable par les ONG ou par le Comité comme étant plus exposés aux violations de leurs droits), pour parler en détail de leurs droits et de ce qui doit changer.
- Conduit des **entretiens individuels** avec des enfants vulnérables, par exemple des enfants en détention, des enfants dans les centres de santé mentale, ou des enfants qui ont été victimes d'abus.

- Organisé des **journées de discussion et consultations** réunissant de larges groupes d'enfants d'âges et d'origines différents.
- Lancé un appel national pour obtenir des cas concrets d'enfants sur le respect de leurs droits.
- Entrepris un **examen des documents existants** pour déterminer les domaines dans lesquels l'opinion des enfants a déjà été prise en compte et ceux dans lesquels les enfants n'ont pas eu l'occasion de partager leurs expériences.
- Réalisé ou compilé des **vidéos, des photos, ou des dessins** à travers des concours, des ateliers ou des partenariats avec des artistes.

Ces différentes formules doivent obéir à des méthodes de recherche éthiques et respecter les neuf prescriptions de base des Méthodes de travail du Comité. Il s'agira donc, par exemple, de contrôler les questions envisagées dans l'enquête avec l'aide de professionnels pour s'assurer qu'elles soient appropriées, pertinentes, et qu'elles ne risquent pas d'avoir une incidence émotionnelle démesurée sur les plus jeunes participants. On pourra également s'assurer que tous les enfants (ainsi que leurs parents ou tuteurs) ont bien donné leur accord pour participer à l'enquête, après avoir reçu toutes les informations nécessaires ; s'assurer que les enfants savent pourquoi on leur demande leur opinion, et qu'ils seront dûment informés de la façon dont leurs contributions auront été intégrées au travail de rapport ou de suivi ; s'assurer que les enfants qui participent ne peuvent pas être identifiés ; s'assurer que les enfants peuvent exprimer librement leur opinion (par l'utilisation d'espaces de réunion privés, d'interprètes, y compris en langue des signes, et toute autre méthode requise par les enfants), et s'assurer que tous les enfants ont la possibilité d'apporter leurs points de vue et leurs expériences s'ils souhaitent le faire.



CONSEIL : Veillez à disposer des financements nécessaires à l'organisation de la collecte des données. Par exemple, pour la formation des chercheurs, pour le transport des enfants participants, pour la mise en place de plateformes en ligne à destination des enfants, pour la traduction des contenus dans les différentes langues nationales, pour la location de locaux si nécessaire, et pour la mobilisation de tout matériel spécifique utile à la participation des enfants en situation de handicap.

Voir **l'Annexe 1** pour un exemple de considérations éthiques dans la recherche avec les enfants.

Voir **l'Annexe 2** pour des exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant.

Voir **l'Annexe 3** pour un modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant.

3. Les Contributions des Enfants au Comité

Quand Child Rights Connect leur a demandé pourquoi ils s'étaient engagés dans l'élaboration d'un rapport sur la CIDE, les enfants ont répondu qu'ils voulaient avoir une chance d'expliquer au Comité la situation des droits de l'enfant dans leur pays à leur manière et en utilisant leurs propres mots. Lors de la Journée de débat général de 2018, les enfants ont transmis un message on ne peut plus clair au Comité : « *Rien qui ne nous concerne, sans nous* ».

Dans plusieurs pays, les enfants ont utilisé les informations recueillies auprès d'autres enfants pour écrire leurs propres contributions pour le Comité, examinées au même titre que les rapports de l'État partie, de l'UNICEF, des INDH, des Défenseurs des droits, des ONG et des autres rapports que le Comité reçoit.

Les contributions des enfants

Il n'existe pas de règles absolues sur les informations que les enfants doivent soumettre au Comité ou sur le format de ces informations. Les rapports écrits des autres parties prenantes ne peuvent excéder les 20 000 mots³². Les contributions des enfants ne sont, quant à elles, soumises à aucune limite de mots, et les enfants sont invités à laisser libre cours à leur créativité à l'heure de choisir les supports avec lesquels ils veulent présenter leurs idées au Comité (vidéos, photos, œuvres d'art, poèmes, chansons, etc.).

Les rapports issus de la société civile contiennent généralement une analyse section par section du rapport de l'État partie³³, organisée autour des neuf catégories de droits énumérées ci-dessous, que le Comité doit ensuite confronter au contenu du rapport du gouvernement :

1. Mesures d'application générales (Articles 4, 42, 44.6)
2. Définition de l'enfant (Article 1)
3. Principes généraux (Articles 2, 3, 6, 12)
4. Libertés et droits civils (Articles 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17)
5. Violence à l'égard des enfants (Articles 19, 24.3, 28.2, 34, 37(a), 39)
6. Milieu familial et protection de remplacement (Articles 5, 9, 10, 11, 18, 20, 21, 25, 27.4)
7. Handicap, santé et bien-être de base (Articles 6.2, 18.3, 23, 24, 26, 27.1–3, et 33)
8. Éducation, loisirs et activités culturelles (Articles 28, 29, 30, 31)
9. Mesures de protection spéciale (Articles 22, 30, 32, 33, 35, 36, 37(b)–(d), 38, 39, 40)

³² 10 000 mots pour les rapports alternatifs et pour les contributions écrites à la LOIPR, et 20 000 mots pour les contributions écrites au rapport d'État.

³³ Directives du Comité pour la rédaction des rapports d'État ([Rapport initial](#), [Rapports périodiques](#), [Rapport OPAC](#), [Rapport OPSC](#)): www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx

Les enfants peuvent être informés de ces différentes rubriques. Elles peuvent leur servir de base de discussion pour déterminer s'ils ont des informations sous chacune des rubriques et identifier celles qu'ils considèrent comme prioritaires, et s'ils préfèrent choisir uniquement certaines rubriques ou faire un rapport thématique, plutôt qu'un rapport global. Les enfants peuvent également décider de couvrir toutes les rubriques mais uniquement pour certaines catégories d'enfants (par exemple les enfants ayant un handicap, les enfants autochtones, les enfants appartenant à des minorités, les enfants demandeurs d'asile, les enfants qui travaillent, etc.).



CONSEIL : Child Rights Connect peut également conseiller et fournir des informations supplémentaires sur l'élaboration des contributions des enfants.

Il est essentiel de garantir que les enfants décident librement de leur programme. Très souvent, en particulier quand ils sont soutenus par des organisations, les rapports des enfants reflètent le programme et les priorités de ces organisations et n'abordent pas nécessairement les questions qu'ils considèrent comme étant les plus importantes. Toute consultation doit avoir pour point de départ une discussion sur leurs propres droits et s'ils pensent qu'ils sont respectés ou non

Pour accéder aux contributions publiques des enfants au Comité, consulter la base de données: www.childrightsconnect.org/alternative-report-archive. Vous pouvez également solliciter des exemples récents auprès de Child Rights Connect.

Pour obtenir des conseils pratiques sur l'accompagnement des enfants dans l'élaboration de leur contribution, se reporter à notre guide destiné aux enfants « Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE ».

ÉTUDE DE CAS



Des enfants des rues expriment leur point de vue dans une vidéo, Philippines, 2019

En 2016, 2018 et 2019, l'organisation de défense des droits de l'enfant Bahay Tuluyan a organisé un Congrès des enfants des rues aux Philippines. En 2019, ce Congrès a ainsi réuni 47 enfants issus de sept organisations. Ils ont tous reçu une formation sur l'Observation générale n° 21 du Comité qui porte précisément sur la question des enfants des rues. Les participants ont été divisés en groupes de travail autour des différents thèmes abordés dans l'Observation générale : égalité de traitement, travail des enfants, survie et développement, santé et handicap, participation et liberté, justice pour les enfants, liens familiaux, besoins

fondamentaux, éducation et protection. Ils ont ainsi pu échanger et réfléchir sur la résonance que pouvaient avoir ces différentes questions dans leurs propres vies.

Pendant et après le Congrès, les participants ont bénéficié d'un accompagnement pour élaborer les contributions les plus créatives possible, destinées à faire connaître les principales idées qui s'étaient dégagées des discussions. Ainsi, un groupe qui s'était concentré sur les questions de justice et de participation pour les enfants a produit un vidéo-clip intitulé « [Les enfants des rues ne sont pas des criminels](#)³⁴ » (*Street Children are Not Criminals*). Ce sont les enfants eux-mêmes qui ont assuré la création de la vidéo, depuis l'écriture des paroles, jusqu'à la mise en scène et l'interprétation. Ils ont été assistés tout au long du processus par des adultes et les jeunes leaders de Bahay Tuluyan, en particulier pour le montage vidéo. Tous les enfants et les jeunes qui apparaissent dans la vidéo ont donné leur accord à sa diffusion publique à l'occasion de la Journée internationale des enfants des rues.

Et en février 2020, les enfants ont demandé à ce que leur vidéo soit transmise au Comité dans le cadre de la phase d'examen du rapport de leur pays. Comme les paroles ont été écrites et chantées dans la langue maternelle des enfants, le tagal, une traduction anglaise a été réalisée et la vidéo a été agrémentée de sous-titres dans les deux langues. Une déclaration commune préparée durant le Congrès a également été transmise au Comité avec la vidéo. Cette déclaration, approuvée par l'ensemble des enfants participants, se voulait une synthèse des retours et des recommandations de chacun des groupes thématiques constitués lors du Congrès.

Les enfants ont également eu la possibilité de présenter leur contribution aux représentants de divers ministères, aux organisations de la société civile, ainsi qu'à la presse lors d'une demi-journée organisée pour l'occasion. Des représentants des adultes ont pu assister aux différentes manifestations organisées par les enfants (théâtre, projection de film, expositions d'œuvres d'art et de photos et concert de rap), et écouter la lecture de la déclaration issue du Congrès. À la fin de l'événement, les représentants des adultes ont pris des engagements pour la défense des droits des enfants des rues.

Bahay Tuluyan

³⁴ www.youtube.com/watch?list=PLV_rST8pp2Br9NXCX4DhxZqN3WLYf4Z7l&v=HMX_Yxdy40o&feature=emb_logo

Questions pratiques liées aux contributions

Les contributions des enfants doivent être transmises dans les délais officiellement impartis aux rapports alternatifs et aux contributions écrites. Les organisations doivent surveiller les délais du HCDH pour la transmission du rapport de l'État partie³⁵, ainsi que le calendrier des sessions du Comité³⁶ mais aussi vérifier les délais correspondants pour les organisations de la société civile³⁷.

Les contributions des enfants doivent être transmises par internet via la plate-forme dédiée sur le site Web de Child Rights Connect : www.childrightsconnect.org/upload-session-reports

Il n'est pas nécessaire d'envoyer des exemplaires papier au Comité.

Par ailleurs, les enfants peuvent décider si leur contribution doit rester confidentielle ou si elle peut être publiée en ligne. Dans ce cadre, c'est aux organisations d'accompagnement qu'il revient de les aider à prendre leur décision en toute connaissance de cause, en leur expliquant les avantages, mais aussi les risques, que suppose la diffusion publique de leur contribution dans leur propre pays comme à l'étranger. Parmi les activités possibles : événements de lancement ; distribution de communiqués de presse aux médias ; réunions avec des représentants du gouvernement, des parlementaires et d'autres parties prenantes clés comme le défenseur des enfants, les ONG, les organisations d'enfants et les autorités locales. Il convient d'encourager les enfants à garantir que tous les enfants qui ont participé aux contributions, en donnant leur opinion, en rédigeant le rapport ou de quelque autre manière, reçoivent un exemplaire du rapport final sous une forme qui est accessible pour eux.

³⁵ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/MasterCalendar.aspx (anglais)

³⁶ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CRC (anglais)

³⁷ www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/InfoPartners.aspx (anglais)

4. Exposition Par les Enfants de Leurs Points de Vue au Comité

Depuis l'adoption des Méthodes de travail du Comité relatives à la participation des enfants dans le processus de soumission de rapports au Comité, de plus en plus d'enfants participent aux réunions d'enfants et aux présessions. Les enfants participants accordent une grande valeur émancipatrice, pour eux-mêmes comme pour leurs pairs, au fait d'être écoutés et de voir leurs opinions prises au sérieux. Bien que l'implication directe des enfants dans le processus de soumission de rapports ait progressé, ils sont encore confrontés à un certain nombre de difficultés, notamment liées à l'accès à l'information et aux entraves mises par certains adultes à leur participation, et qui leur donnent encore l'impression de ne pas être pris au sérieux ni véritablement respectés par les adultes.

Les réunions d'enfants consistent en un échange privé d'une heure avec le Comité, que ce soit en personne à Genève ou en visioconférence, et organisé juste avant la présession du pays concerné. Les réunions d'enfants ne font pas encore officiellement partie du processus de soumission de rapports, et doivent encore être intégrées à l'avance dans le calendrier de présession du Comité. La demande de convocation d'une réunion d'enfants doit être formulée à l'occasion de la transmission de la contribution via la plate-forme en ligne.

Les délégations d'enfants

Rencontrer le Comité est une occasion pour les enfants de réclamer leur place au cœur du processus de présentation de rapports sur la CIDE. La plupart des enfants qui rencontrent le Comité participent à une réunion réservée aux enfants et/ou assistent au groupe de travail de pré-session en tant qu'observateurs ou participants.

Pour un seul et même pays, il est possible de constituer plusieurs délégations d'enfants assistées par les différentes organisations qui participent à une même réunion. Les délégations sont une excellente occasion pour les enfants d'un même pays de se rencontrer, mais cela suppose qu'ils se coordonnent notamment en apprenant à se connaître lors de la visioconférence préparatoire organisée par Child Rights Connect, mais aussi en ayant d'autres occasions de se rencontrer et de discuter de la réunion (en personne si possible, et à distance sinon) et en se coordonnant à Genève lors de la réunion préparatoire animée par Child Rights Connect.

Il n'existe pas d'approche standard en ce qui concerne la taille et la composition des délégations d'enfants pour les réunions réservées aux enfants, et le Comité n'a pas d'attentes spécifiques. Toutefois, il est important de travailler avec les enfants et de réfléchir avec eux à la délégation qui sera le plus susceptible d'avoir un impact sur le Comité, en tenant compte de la durée limitée de la réunion et des normes de protection de l'enfant. Les organisations doivent, par exemple, prendre en compte des questions telles que l'âge, le sexe, l'origine ethnique et le parcours

des enfants (par exemple, inclure des enfants appartenant aux groupes autochtones ou à des minorités, des enfants avec un handicap ou vulnérables) afin de garantir la représentation la plus large possible tout en veillant à ce que la délégation ne soit pas trop grande pour permettre une préparation, une protection et une participation efficaces.

Pour des raisons de contraintes de temps, la réunion des enfants et la présession ne durent jamais plus de trois heures et demie au total. Il est donc important d'en tenir compte au moment de fixer le nombre d'enfants qui se rendra à Genève ou qui participera en visioconférence. Certaines délégations d'enfants, en raison de leur taille importante, se sont parfois senties frustrées par les contraintes de temps, en particulier pendant la petite heure que dure la réunion des enfants. Il est véritablement crucial de savoir gérer les attentes avec lesquelles les enfants se rendent aux réunions avec le Comité. Il convient de leur expliquer que les réunions avec le Comité ne sont qu'une étape dans un processus plus long, dont le but ultime est d'améliorer le respect des droits des enfants dans chaque pays³⁸. Quand cela est possible, il est très utile d'organiser des réunions préparatoires sur la base d'expériences mondiales passées.



CONSEIL : Le Comité ne fait pas d'accompagnement individuel des enfants. C'est pourquoi il est essentiel que les enfants comprennent bien que le Comité ne pourra pas intervenir et améliorer lui-même leurs conditions de vie après la réunion. Un adulte formé doit donc préparer les enfants mentalement et émotionnellement à ce à quoi s'attendre, et éviter d'impliquer des enfants qui, du fait d'une fragilité particulière induite par leur situation personnelle, pourraient être affectés négativement de quelque manière que ce soit. Cette précaution doit toutefois répondre à une évaluation approfondie des risques et la recherche subséquente des différents moyens possibles de garantir la participation des enfants les plus fragiles, et de faire en sorte que leurs voix soient entendues.

Les représentants des enfants qui souhaitent participer à la présession de leur pays et/ou à la réunion des enfants doivent :

- ✓ Avoir participé au préalable à l'élaboration des points de vue des enfants à l'attention du Comité (par exemple, avoir rédigé un rapport, participé aux consultations en vue de formuler une contribution, avoir produit ou contribué à la réalisation d'une vidéo, etc.), mais aussi avoir la capacité de présenter une contribution et d'exposer les questions qu'ils estiment prioritaires dans leurs pays, et de répondre aux questions du Comité ;
- ✓ Être formés sur leurs droits tels que définis par la Convention et ses Protocoles facultatifs, le cas échéant ;
- ✓ Être informés sur les enjeux de leur participation au processus de soumission de rapports au Comité (portée, objectifs, conséquences, modalités, obstacles, risques) ;
- ✓ Être disposés et volontaires pour participer ;

³⁸ Par ailleurs, les enfants peuvent rencontrer le Comité par d'autres moyens, comme lors d'une visite de rapporteur par exemple (voir partie 5 de ce Guide).

- ✓ Comprendre qu'ils vont intervenir en tant que représentants d'un groupe d'enfants, et qu'à ce titre, ils doivent être capables d'exprimer les préoccupations diverses de différentes catégories d'enfants de leurs pays (des efforts particuliers doivent être fournis pour que les enfants marginalisés et particulièrement vulnérables soient bien représentés);
- ✓ Être capables de s'appuyer sur leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités pour exprimer leurs opinions sur les sujets traités;
- ✓ Respecter les opinions de leurs pairs.

En principe, les enfants doivent choisir eux-mêmes leurs représentants. Les organisations et les enfants peuvent choisir la délégation d'enfants selon plusieurs approches. En voici quelques exemples :

- Les organisations d'enfants votent pour les enfants qui les représenteront ;
- Un concours ouvert est organisé : les enfants peuvent « postuler » pour une place dans la délégation, un jury composé d'enfants ou d'organisations fait la sélection ;
- Les enfants sont choisis par les autres enfants ou l'organisation en fonction de leur expérience directe des questions qui seront soulevées ou de leur expérience de plaider en droits de l'enfant.

En général, le critère prépondérant pour faire partie de la délégation des enfants est le rôle actif joué dans la préparation du rapport des enfants et / ou un engagement actif dans la promotion ou l'application des droits de l'enfant. De nombreuses organisations recherchent cela afin de légitimer la participation des enfants dans le processus de présentation de rapports sur la base de leur statut en tant qu'enfants et détenteurs de droits à titre individuel et collectif. Il est demandé aux enfants qui rencontrent le Comité de discuter des questions générales relatives à leur rapport/pays et de ne pas seulement mettre l'accent sur des témoignages concernant leurs situations personnelles.



CONSEIL : Les membres qui composent une délégation d'enfants doivent être âgés de moins de 18 ans à la date de la réunion. Celles et ceux d'entre eux qui atteindraient leurs 18 ans au cours du processus participeront plutôt à la présession ou pourront faire une demande spéciale de participation à la réunion des enfants.

Une fois constituée la délégation d'enfants, il est important de l'accompagner et de la soutenir dans son déplacement à Genève ou sa participation en visioconférence. La préparation et la formation devront :

- Permettre aux enfants de faire connaissance avec les autres membres de la délégation, avant de se rendre à Genève ou de se connecter en ligne;



- Organiser d'une séance d'information (au cours de laquelle les enfants reçoivent une feuille de route) sur ce qui se passera à Genève ou en ligne, à quoi ils doivent s'attendre et quel sera leur rôle;
- Décider quant à la réunion à laquelle les enfants participeront (la pré-session, la réunion réservée aux enfants ou les deux), et une familiarisation avec les modalités de ces deux réunions ;
- S'assurer que les enfants se sentent à l'aise avec les adultes qui les accompagneront à Genève ou les assisteront en ligne, et que ces adultes sont bien préparés et formés;
- Délivrer une formation aux enfants. Par exemple, en organisant un jeu de rôle pour les aider à parler plus facilement devant les membres du Comité ou devant l'écran de visioconférence, ou bien avec une formation à la prise de parole en public ou aux interviews avec les médias³⁹, le tout, pour s'assurer qu'ils ne soient pas seulement préparés pour la réunion du Comité, mais aussi pour assurer toutes les activités attenantes de diffusion publiques de leurs conclusions au niveau national;
- Gérer les attentes des enfants sur les résultats et l'impact de la réunion elle-même ;
- S'assurer que les parents et les tuteurs ont donné leur accord en toute connaissance de cause pour la participation des enfants aux activités prévues pendant leur séjour à Genève ou en ligne, et qu'ils ont préalablement fait connaissance avec les adultes qui les accompagneront en Suisse;
- Définir une politique de protection de l'enfant avec des procédures, des rôles et des responsabilités bien définis.

Voir **l'Annexe 4** pour le programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant à Genève.



CONSEIL : Dans le cadre de la présession, le Comité ne dispose que des services d'interprétation en anglais, français et espagnol, même si la traduction dans les trois autres langues officielles de l'ONU (arabe, chinois et russe) peut être assurée sur demande expresse. Les services d'interprétation ne sont **pas assurés** pour la réunion des enfants; c'est aux adultes accompagnateurs qu'il revient de faire la traduction vers l'anglais de la langue maternelle des enfants.

³⁹ Les organisations doivent respecter les recommandations communément admises pour les interviews d'enfants, afin de s'assurer que l'enfant, ses pairs et sa famille ne s'exposent à aucun risque. Pour en savoir plus sur les recommandations communément admises, contacter Child Rights Connect.

Questions de logistique et de sécurité lors de l'intervention d'une délégation d'enfants

Les questions suivantes doivent être examinées lorsque vous organisez la logistique de la visite de votre délégation à Genève ou la participation en ligne :

| QUESTIONS | DÉTAILS | STATUT |
|---|--|--------|
| Avez-vous bien estimé les coûts de la visite de la délégation ou de la participation en ligne ? | • Transport, y compris les transferts | |
| | • Passeports / visas | |
| | • Coût du déplacement pour obtenir les passeports / visas | |
| | • Voyage et assurance maladie | |
| | • Vaccins (si nécessaire) | |
| | • Logement et per diem pour chaque enfant et chaque adulte accompagnateur | |
| | • Si en ligne, un espace sécurisé et bien équipé (y compris un équipement et une connexion Internet stables) et un soutien technique | |
| Avez-vous anticipé les dépenses supplémentaires qui pourraient survenir en raison des besoins individuels de certains membres de la délégation ? | • Soutien linguistique | |
| | • Un accompagnateur pour un participant ayant un handicap | |
| | • Revenu de remplacement pour un enfant qui travaille (le cas échéant) | |
| | • Trousses de toilette ou vêtements appropriés (p.ex. vêtements chauds) pour les enfants qui n'en ont pas | |

| QUESTIONS | DÉTAILS | STATUT |
|--|--|--------|
| <p>Si les membres de la délégation et les adultes accompagnateurs ont besoin d'obtenir des passeports ou des visas pour aller à Genève, avez-vous pris en compte le temps nécessaire pour effectuer ces démarches ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation parentale / de l'institution | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Temps pour soumettre la demande et aller chercher le passeport | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Demande de lettre d'invitation pour le visa auprès du HCDH et/ou Child Rights Connect | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Temps pour soumettre la demande et aller chercher le visa | |
| <p>Avez-vous bien informé les parents, les tuteurs et les enfants et les avez-vous impliqués dans les préparatifs et la prise de décision ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de voyage des parents ou des personnes responsables de l'enfant et des enfants eux-mêmes pour chaque membre de la délégation (même s'il n'y a pas besoin de visa) | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire pour les parents et les tuteurs avec les contacts d'urgence | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Moyens pour permettre aux enfants de contacter leurs parents ou tuteurs lorsqu'ils seront à Genève (téléphone, email, collectif / individuel) | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Identification et préparation des adultes accompagnateurs | |
| <p>Disposez-vous d'une politique de protection de l'enfant et d'une évaluation des risques adéquates pour couvrir la visite à Genève ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Procurer des informations sur la politique de protection aux participants et à leurs adultes accompagnateurs | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Plan écrit / orientation / informations de contact à tous les membres de la délégation sur toutes les questions qui pourraient se poser | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Personnel suffisant en cas d'urgence | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien psychologique si les enfants doivent présenter des questions difficiles ou sensibles devant le Comité | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel pour traiter ces questions | |

| QUESTIONS | DÉTAILS | STATUT |
|--|---|--------|
| Avez-vous connaissance de tous les besoins des membres de la délégation et savez-vous comment y répondre pendant le séjour ? | • Linguistique | |
| | • Régime alimentaire | |
| | • Religion | |
| | • Santé | |
| | • Demandes faites à Child Rights Connect / Secrétariat du Comité (p.ex. accès au bâtiment en fauteuil roulant, interprètes pour la langue maternelle, lieu de prière) | |
| Avez-vous fait des arrangements préalables pour le logement et les repas de la délégation lors de son séjour ? | • Logement (chambres individuelles ou partagées, conforme au souhait des participants et l'accord des parents/tuteurs ?) | |
| | • Petit-déjeuner, Repas, Goûter, Dîners | |



CONSEIL : Si la participation de la délégation est prévue par visioconférence, le budget et la sécurité ne doivent pas pour autant être sous-estimés, car les enfants pourront avoir à voyager à l'intérieur du pays, et il convient de prévenir toutes les difficultés techniques en se dotant de l'équipement matériel adéquat. Sachez qu'il est possible de solliciter les bureaux nationaux de l'Unicef, les agences des Nations unies ou une organisation internationale pour accueillir la réunion dans un espace sûr et bien équipé.

Child Rights Connect propose un **Guide** pour toutes les organisations participant à une réunion avec le Comité qui contient des informations utiles sur les transports, le logement et la vie à Genève. C'est une base utile pour préparer des documents expliquant aux enfants à quoi ils peuvent s'attendre à Genève, avec notamment des renseignements sur le climat, la monnaie, et le niveau de vie. Il est envoyé systématiquement à toutes les ONG qui doivent se rendre à Genève pour participer à des réunions avec le Comité. Pensez à le traduire et / ou l'adapter à votre délégation d'enfants.

Le rôle des adultes accompagnateurs

Les enfants qui doivent se déplacer pour participer à une présession ou à une réunion d'enfants doivent être accompagnés d'un adulte qui se porte responsable de leur sécurité durant tout le trajet.

Être adulte accompagnateur est une double responsabilité :

1. L'adulte accompagnateur s'assure que les enfants sont en sécurité, protégés et que leurs besoins sont satisfaits conformément à la politique de protection de l'enfance de son organisation d'appartenance, et ce, pendant toute la durée du voyage;
2. L'adulte accompagnateur se doit de créer un environnement favorable aux enfants en écartant tous les obstacles à leur participation.

Les adultes accompagnateurs doivent bénéficier d'une préparation et du soutien de leurs organisations respectives, mais aussi être désignés en fonction de leur expérience et de leurs compétences en matière de facilitation de la participation réelle des enfants, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec le(s) enfant(s) concerné(s). Il est indispensable de donner aux enfants tous les outils nécessaires pour participer à ce processus de sélection, et la possibilité de s'exprimer sur le choix des enfants finalement sélectionnés.

Voici à présent quelques conseils et recommandations qui pourront être utiles aux adultes accompagnateurs pendant le processus de préparation :

- ✓ Lisez attentivement et dans leur intégralité, pour être sûr d'en comprendre tous les enjeux, les Méthodes de travail du Comité sur la participation des enfants;
- ✓ Discutez avec les enfants du rôle qui est le vôtre, de l'expérience qu'ils sont en train de vivre, de leurs objectifs et de leurs attentes;
- ✓ Procédez à une évaluation des risques sur la totalité du processus (sans négliger les aspects logistiques) en amont, et même le plus tôt possible, afin de prévenir ou de minimiser les risques (voir à ce sujet notre Modèle d'évaluation des risques et notre Check-list logistique);
- ✓ Tempérez les attentes enfants : expliquez-leur ce que le Comité peut et ne peut pas faire, et notamment, rappelez-leur qu'il ne peut pas intervenir directement pour améliorer leurs conditions de vie ou celles de leurs familles et amis, et que leur participation n'est qu'un moyen de peser sur les recommandations générales que le Comité fera au gouvernement de leur pays.
- ✓ Enfin, expliquez-leur le principe de confidentialité et la façon dont il se décline dans la pratique.

Les briefings

Quelques semaines avant la présession et la réunion des enfants, Child Rights Connect invite tous les participants et les délégations d'enfants à se joindre à des visioconférences préparatoires. Deux appels sont organisés dans chaque pays concerné : un avec les adultes et les enfants (s'ils le souhaitent), puis un avec les enfants et leurs adultes accompagnateurs. L'objectif est de présenter les principales étapes du déroulement des deux réunions, de fournir des informations sur le Comité, le HCDH et la logistique, et de répondre à toute question ou doute sur la participation des enfants aux réunions. C'est également l'occasion pour tous les participants de faire connaissance les uns avec les autres et de commencer à se coordonner.

En amont de la présession et des réunions d'enfants, Child Rights Connect organise également des séances d'information (ou briefings) distinctes pour les organisations et les enfants, et auxquels les enfants doivent assister : l'objectif est alors de faire découvrir aux enfants les bâtiments de l'ONU, de passer en revue les règles à respecter, et de répondre à leurs éventuelles questions ou inquiétudes. C'est ici aussi l'occasion de « briser la glace » avant la réunion avec le Comité.

La réunion des enfants

Les réunions d'enfants ne se font généralement qu'en personne, ou qu'en ligne (par visioconférence ou téléconférence). Cependant, parfois, elles peuvent combiner les deux méthodes (et ainsi réunir des personnes physiques avec des personnes à distance).

La réunion des enfants dure généralement une heure et se tient juste avant la présession. Les membres du Comité intervenant comme Rapporteurs ou constitués en Groupe de travail pour l'examen de l'État partie (voir les détails sur la fonction du Rapporteur dans la partie suivante) seront présents. D'autres membres du Comité peuvent éventuellement assister à la réunion. La réunion est censée être beaucoup moins formelle que la présession, et les membres du Comité siègeront aux côtés des enfants, et non selon l'agencement plus formel des sièges qui caractérise la présession.

La réunion donne l'occasion aux enfants de partager leurs points de vue et ceux des enfants de leur pays. Sauf demande expresse formulée par les enfants (afin de se sentir plus à l'aise), ou si cela s'avérait nécessaire pour satisfaire des besoins particuliers, les adultes accompagnateurs ne peuvent assister à la réunion privée avec le Comité. Les adultes accompagnateurs doivent garder à l'esprit que les enfants sont les acteurs centraux de la Réunion des enfants, et que s'ils étaient amenés à y participer, ils ont un devoir de réserve et ne peuvent prendre la parole que pour des besoins de traduction, ou pour répondre aux éventuelles demandes d'explications des enfants. Ce faisant, les adultes accompagnateurs ne sauraient donner leurs opinions ou

tenter d'exercer une influence sur celles des enfants. Il est essentiel d'expliquer aux enfants le fonctionnement et l'organisation de la réunion au préalable, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée sur la présence ou non des adultes accompagnateurs, tout en sachant que les enfants peuvent changer d'avis jusqu'au dernier moment. Un représentant de Child Rights Connect sera présent dans le but de faciliter et de veiller au bon déroulement de la réunion aux côtés d'un spécialiste des droits de l'Homme du HCDH. Child Rights Connect prendra des notes en vue de son propre rapport interne, mais ne participera aucunement aux discussions, ni ne fera d'interprétation.

C'est aux enfants qu'il revient de décider s'ils souhaitent faire une déclaration, une présentation de leurs principales priorités, problèmes ou préoccupations, ou bien de passer directement aux questions du Comité. Les membres du Comité ne posent qu'une seule question à la fois, et non une série de questions. Au bout d'une heure, le président lève la séance et remercie les enfants d'avoir participé.



CONSEIL : Tout type de présentation (vidéos, PowerPoint, etc.) peut être organisé en salle de réunion ou en ligne. Veuillez informer Child Rights Connect si les enfants envisagent de faire une présentation quelconque, afin que nous prenions contact avec le Secrétariat du Comité pour savoir si le dispositif nécessaire est disponible.

Lorsque nous avons interrogé les enfants ayant participé à une réunion avec le Comité sur leur expérience, ils ont presque tous dit qu'ils estimaient avoir été écoutés et que le Comité était attentif à ce qu'ils avaient à dire. Il est important de préparer les enfants à la durée limitée de leur réunion avec le Comité afin qu'ils n'en aient pas d'attentes démesurées. Il faut encourager les enfants à voir la réunion comme une occasion de mettre en lumière leurs principales préoccupations et de parler des points qu'ils veulent voir apparaître dans les observations finales. Les organisations devraient rappeler aux enfants que le Comité prendra également en compte leur rapport écrit lors de la formulation de ses observations finales.

Après la réunion des enfants, tous les participants se verront remis un questionnaire sur leur participation qui leur permettra de faire connaître les points qu'ils auront jugés positifs et négatifs, et ce, afin d'aider le Comité à améliorer ses Méthodes de travail et donc le déroulement des futures réunions avec les enfants. Les réponses au questionnaire sont volontaires et peuvent être données sous couvert d'anonymat, sur papier ou en ligne.

Pour plus d'informations sur les Réunions d'enfants, se reporter au *Manuel pour les Enfants qui Participent à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant de Child Rights Connect*⁴⁰.

⁴⁰ www.childrightsconnect.org/publications/

La pré-session

La pré-session est une réunion technique de deux heures et demie, au cours de laquelle les 18 membres du Comité s'entretiennent avec des défenseurs des droits de l'enfant préalablement désignés. C'est une occasion unique pour ces derniers de partager en toute confidentialité des informations et leurs préoccupations avant le dialogue qui s'établira entre le Comité et l'État partie (la session plénière). La pré-session n'est pas particulièrement adaptée aux enfants. Il s'agit en général d'une petite réunion en raison du format et de sa nature confidentielle. Normalement, il n'y a pas plus de douze participants, en plus des membres du Comité et de son Secrétariat.

En général les participants sont des ONG nationales, et parfois internationales, l'UNICEF ou d'autres agences des Nations Unies, et les défenseurs des enfants et des INDH, qui ont soumis des rapports. Les enfants qui observent la pré-session sont susceptibles de mieux comprendre le processus de présentation de rapports sur la CIDE et la manière dont le Comité formule ses observations finales, et donc de participer de manière plus efficace. Lorsqu'elles déterminent la composition de la délégation qui assistera au groupe de travail de pré-session, les organisations doivent veiller à prendre en compte l'expertise des organisations d'enfants, en particulier lorsque des questions telles que le travail des enfants ou l'implication des enfants dans les conflits armés sont abordées.

Après une petite introduction prononcée par le Président, les participants sont invités à faire une brève déclaration orale pour exposer les principaux sujets qu'ils veulent aborder, ainsi que les dernières nouvelles et évolutions récentes depuis la soumission du rapport qu'ils souhaitent faire partager. Les membres du Comité posent ensuite une série de questions sur la base de ce qu'ils viennent d'entendre et de la lecture des rapports de l'État partie, des ONG, des agences des Nations unies et autres. Les participants pourront ensuite prendre une petite pause pour fixer ensemble la façon dont ils voudront répondre aux questions. Puis, ils reprendront les discussions avec le Comité jusqu'à la fin de la réunion. Pour en savoir plus sur la procédure et le déroulement des pré-sessions, se reporter au *Manuel pour les participants adultes à la pré-session du Comité des droits de l'enfant* de Child Rights Connect⁴¹. Les enfants peuvent également prendre la parole pendant le temps de présentation et apporter des réponses aux questions du Comité, s'ils le souhaitent. Le rôle de l'adulte accompagnateur est d'aider les enfants à comprendre les discussions et à intervenir quand ils le souhaitent.

⁴¹ www.childrightsconnect.org/publications/

ÉTUDE DE CAS



La réunion d'enfants : une occasion pour les enfants de rencontrer leurs pairs, État de Palestine, 2019

Defence for Children International Palestine (DCIP) et SOS Children's Villages Palestine (SOS Palestine) ont mené des procédures de participation des enfants et permis à trois d'entre eux de participer ensemble à une réunion d'enfants à Genève, dans le cadre de l'examen préliminaire de l'État de Palestine par le Comité.

DCIP s'est chargée d'aider les enfants à conduire eux-mêmes des consultations auprès de différents groupes d'autres enfants, issus de plusieurs régions de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Au total, ce sont 90 enfants qui ont ainsi discuté des différentes catégories de droits qu'ils estimaient correspondre à leur réalité quotidienne, le tout, à partir des questions suivantes : *Quels problèmes rencontrez-vous dans l'exercice de vos droits? Que faudrait-il améliorer pour que vous puissiez profiter pleinement de ces droits? Ces droits s'appliquent-ils à tous les enfants?* Les points de vue et les opinions des enfants ont ensuite été incorporés dans le principal rapport alternatif soumis par DCIP et ses organisations partenaires.

Parmi les enfants consultés, six enfants issus des cellules de protection de DCIP ont été présélectionnés au cours des ateliers pour assister à la réunion des enfants avec le Comité. Ces nominations ont été formulées en fonction de leur lieu de vie, de leur sexe, de leurs origines, de leur compréhension des droits des enfants et de leur capacité à représenter leurs pairs. Ainsi, après entretiens, ce sont une fille et un garçon issus de milieux marginalisés qui ont été sélectionnés comme représentants des enfants. Issus des cellules de protection de la DCIP, ils connaissaient déjà bien les droits de l'enfant et ce qu'il en est au quotidien en Palestine, et ont été soutenus pour refléter au mieux la vie des enfants en Palestine, et formuler des recommandations afin d'améliorer leurs conditions d'existence.

De son côté, SOS Palestine a mis sur pied deux *focus groups* de discussion avec sept enfants issus de son propre conseil des enfants, et dont certains étaient également membres de son équipe de protection de l'enfance. Un agent de coordination de la protection de l'enfance et un responsable de la communication ont animé les discussions à travers différentes formations et exercices. Les

points de vue des enfants ont ensuite fourni son ossature au rapport alternatif soumis au Comité. Toutefois, avant de boucler la version finale, les enfants se sont à nouveau réunis pour s'assurer de n'avoir oublié aucune contribution importante à intégrer dans le rapport.

Puis, le Conseil des enfants de SOS Palestine a décidé de nommer une jeune fille de 16 ans qui avait participé aux discussions pour représenter les enfants lors de la réunion avec le Comité. Avant la réunion, la représentante des enfants fraîchement désignée a participé à plusieurs réunions préparatoires avec l'équipe de SOS Palestine et les enfants présents lors des *focus groups* de discussion, afin de sélectionner les principaux sujets à aborder et de préparer sa présentation.

Les deux enfants accompagnés par DCIP et l'enfant accompagnée par SOS Palestine se sont donc rendus à Genève, où ils se sont rencontrés avant la réunion avec le Comité pour se coordonner. Après la réunion des enfants, ils ont également assisté à la présession. Les trois enfants ont déclaré avoir vécu ses deux réunions comme des expériences particulièrement enrichissantes.

De retour chez eux, DCIP et SOS Palestine ont organisé une session avec les cellules de protection de DCIP, dont font également partie les membres du conseil des enfants de SOS Palestine. Les trois représentants des enfants ont alors fait un compte-rendu à leurs pairs.

Au fil de leurs différentes réunions, les membres du conseil d'enfants de SOS Palestine ont pris connaissance du retour et des commentaires de leur représentante, qui a, par ailleurs, également organisé un rassemblement d'élèves devant son école pour les sensibiliser sur les droits des enfants.

En conclusion, la réunion des enfants et la présession ont été une excellente occasion pour différents groupes d'enfants soutenus par deux organisations distinctes de participer ensemble aux réunions du Comité, mais aussi de se rencontrer et de mieux connaître la vie et les expériences d'autres enfants défenseurs des droits humains.

**Defence for Children International Palestine et SOS Children's Villages
Palestine**

ÉTUDE DE CAS



Participation à la réunion des enfants par visioconférence, Somalie, 2019

Pour l'examen initial de la Somalie, la coalition nationale conduite par Save the Children Somalie a collecté des données auprès de cinquante *focus groups* de discussion, sur la base des dispositifs en vigueur et en lançant un processus de consultation plus large des organisations de défense des droits de l'enfant. Vingt-cinq enfants répartis dans les groupes cibles suivants ont été consultés : enfants scolarisés et non scolarisés, membres de clubs de défense des droits de l'enfant, enfants issus des communautés pastorales, enfants astreints au travail, enfants en situation de handicap, filles, enfants issus de familles déplacées dans leur pays, enfants orphelins, enfants des rues, enfants issus des minorités, enfants séparés.

Cinq d'entre eux (3 filles et 2 garçons) ont été nommés par leurs pairs, membres de clubs scolaires de défense des droits des enfants ou militants dans d'autres cadres, pour présenter les conclusions des enfants lors de la réunion avec le Comité. Les 5 représentants des enfants ont alors reçu plusieurs formations sur les droits de l'enfant, la communication et la confiance en soi basées sur des techniques narratives de mise en situation.

Au départ, l'idée était d'emmener les enfants à Genève pour une réunion en face à face avec le Comité. Cependant, la délivrance des autorisations nécessaires par les autorités a pris plus de temps que prévu, et les passeports et les visas des enfants et des adultes qui les accompagnaient n'ont pu être obtenus à temps. La possibilité de participer aux réunions par visioconférence s'est donc révélée particulièrement utile pour que les enfants puissent se réunir avec le Comité malgré tout.

Du point de vue de la faisabilité technique, trouver des locaux équipés pour la visioconférence et dotés d'une connexion internet fiable s'annonçait particulièrement difficile. Save the Children Somalie a alors fait appel à ses partenaires pour trouver un espace doté de l'équipement nécessaire, mais également sécurisé et confortable pour les enfants. Les enfants ont pu visiter les lieux à l'avance, et bénéficier du soutien d'une équipe informatique pour se familiariser avec cette technologie. Un interprète professionnel a été engagé pour permettre aux enfants de communiquer de la façon la plus naturelle, dans leur propre langue. Outre la présence des accompagnateurs des enfants, des agents de coordination de la protection de l'enfance étaient là pour veiller sur leur sécurité tout au long du processus de participation en ligne.

Une fois la visioconférence terminée, une réunion de débriefing en face à face a été

organisée avec les enfants. Ce débriefing leur a également permis de poser toutes les questions qu'ils pouvaient avoir. De retour dans leurs clubs scolaires, les enfants ont ensuite fait partager leur expérience à leurs camarades.

C'était la toute première fois que les enfants pouvaient participer à des discussions d'un si haut niveau avec le Comité, et ils ont fait part de leur grande satisfaction d'avoir eu la chance de pouvoir faire connaître leurs opinions et d'exposer leurs préoccupations. Les enfants ont manifesté leur souhait de pouvoir avoir plus de discussions de ce genre avec les décideurs au niveau national et régional. Ainsi, depuis cette visioconférence, ils ont eu l'occasion de participer à différentes réunions autour des questions relatives aux enfants avec un certain nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement.

Cette participation au processus de présentation de rapports a été pour eux l'occasion d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leur autonomie.

Save the Children Somalia

La session plénière

La session plénière est un moment de dialogue entre l'État partie et le Comité. Elle se déroule sur une journée complète (deux réunions de trois heures chacune), sauf si elle se tient dans le cadre d'un Protocole facultatif, auquel cas, elle ne dure qu'une demi-journée (avec une seule réunion de trois heures). La délégation gouvernementale est d'abord invitée à faire une brève déclaration liminaire, avant que les membres du Comité ne posent toute une série de questions. Les questions et les commentaires du Comité peuvent notamment s'appuyer sur les informations reçues des organisations de la société civile et des enfants.

La session est publique et, bien que les organisations et les enfants n'y aient pas le droit de parole, ces derniers peuvent être accompagnés pour observer et contrôler la procédure d'examen de l'État partie, en personne ou à distance, afin d'avoir une vision d'ensemble sur les échanges. Cependant, il est possible que les enfants aient du mal à suivre une session entière de trois heures, ou tout simplement qu'ils commencent à s'ennuyer. Les adultes accompagnateurs doivent donc se tenir prêts à permettre aux enfants de quitter discrètement la réunion de temps en temps pour qu'on les aide à mieux comprendre ce qu'il s'est dit jusque-là, ou simplement pour qu'ils puissent se livrer à d'autres activités.

La session est également diffusée en direct sur internet et mise à disposition des internautes au plus tôt, d'abord en anglais, puis dans les autres éventuelles langues du pays concerné, sur la Web TV de l'ONU : webtv.un.org/meetings-events/.

La diffusion en ligne de la session est un excellent outil à la fois de promotion des droits des enfants et de suivi des discussions entre le Comité et l'État partie, et donne à ces dernières une visibilité au niveau national et notamment à travers les activités des enfants.

Afin de rendre l'observation des échanges plus enrichissante, il est également important de prévoir des tâches individuelles ou collectives (par exemple, prendre note de ce qui est dit lorsque les problèmes soulevés dans le rapport des enfants sont abordés, poster des commentaires en direct sur les réseaux sociaux, sélectionner des citations des délégués gouvernementaux à utiliser par la suite dans les médias et autres activités de suivi, illustrer la séance à travers la création d'une bande dessinée ou d'illustrations, etc.).

Durant la session, le Comité ne se réunit pas formellement avec les organisations et les enfants. Mais une fois sur place à Genève, il n'est pas impossible de rencontrer de façon informelle des membres du Comité, avant ou après la session, afin de leur transmettre des informations complémentaires ou actualisées, ou bien pour leur suggérer des questions à poser à l'État partie.

Il est également possible de rester en contact par internet avec Child Rights Connect pendant les discussions, et de nous envoyer des commentaires que nous nous efforcerons alors de faire parvenir aux membres du Comité en votre nom. Child Rights Connect observe chaque session afin d'en faire la synthèse⁴², mais cela ne saurait être aussi efficace que d'y être présent et, bien souvent, les comptes-rendus officiels ne sont accessibles dans toutes les langues que plusieurs mois après les discussions.

ÉTUDE DE CAS



Aider les enfants à participer à la session plénière diffusée en ligne, Moldavie, 2017⁴³

En 2017, le Child Rights Information Center (CRIC) s'est coordonné avec un groupe de 6 enfants intéressés d'une part, et avec l'ONG Alliance d'autre part, pour suivre la diffusion en ligne de la session plénière de la Moldavie sur la Web TV de l'ONU, et pour organiser les activités attenantes. Un travail de clarification des attentes et des préoccupations des enfants a été réalisé avant l'événement.

Le premier jour, les enfants ont choisi de suivre la session dans leur propre groupe en compagnie d'un adulte facilitateur. Le deuxième jour, ils ont suivi la session aux côtés de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes : dix représentants d'ONG, un représentant du Défenseur des droits et six journalistes.

⁴² Les comptes-rendus des différents pays sont accessibles sur www.childrightsconnect.org/crc-sessions-and-webcasting/

⁴³ www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/01/CASE-STUDY_Moldova_SessionWebcast_2019.pdf (anglais)

Ce sont les enfants qui ont fixé des règles de la discussion. Par exemple, ils ont tenu à pouvoir discuter librement entre eux pendant la diffusion de la session. Une décision qui s'est révélée pertinente, car ils se sont effectivement posés beaucoup de questions, notamment par rapport au contexte des sujets abordés ou aux lois et politiques discutées. Ainsi, les adultes présents ont pu leur fournir de nombreuses explications et informations complémentaires pour les aider à comprendre le langage technique employé durant la session.

Les enfants envoyaient en direct les commentaires et les questions qu'ils voulaient faire parvenir aux membres du Comité par email à l'équipe de Child Rights Connect, qui est toujours présente dans la salle de réunion.

Après avoir conduit une évaluation des risques des interactions avec les médias, puis défini les stratégies d'atténuation adéquates, certains enfants ont été interviewés par des journalistes.

Après la session, le CRIC a aidé les enfants à faire le bilan du processus et à déterminer si, et comment, leurs recommandations avaient été prises en compte par le Comité et transposées dans les Observations finales. Le bilan a ensuite été exposé au sein du groupe national de suivi des enfants, lors d'un atelier destiné à partager avec le plus grand nombre les principaux résultats de la session.

La diffusion en ligne a permis aux enfants de suivre la session dans un environnement convivial. Le recours à cette technique a permis de rendre la session (qui est particulièrement longue) plus dynamique et de favoriser la compréhension par les enfants du processus général de soumission de rapports au Comité. Les enfants ont fait part de leur surprise et de leur fierté de voir que le Comité s'était emparé de quelques-unes des questions qu'ils avaient estimées prioritaires, et affirmé qu'ils avaient pris conscience de la capacité d'influence qui était la leur sur les discussions qui portent sur leurs droits à un tel niveau institutionnel. De plus, les échanges avec les médias ont permis aux enfants de sensibiliser le grand public sur les sujets et les préoccupations qui leur tiennent à cœur, mais aussi sur les solutions qu'ils envisagent pour favoriser le respect de leurs droits.

Child Rights Information Center

5. Les Enfants Font Connaitre Leurs Points de Vue Lors d'une Visite du Comité dans un Pays

À chaque session d'examen d'État partie, un ou deux membres du Comité sont nommés Rapporteurs, ou bien trois ou quatre membres sont désignés pour former une Équipe spéciale. Ils sont alors chargés de conduire la phase des questions du Comité lors de la présession et de la session plénière. Cependant, comme il n'y a pas de Rapporteur ou d'Équipe spéciale désigné pour le suivi, tout membre du Comité peut être invité à faire une visite dans le pays.

De nombreuses organisations invitent ainsi des membres du Comité à visiter leur pays, afin de permettre au Comité d'entendre directement les enfants sur leur vie et de se familiariser avec le contexte national. La visite permet au Comité de rencontrer des enfants dans leur environnement et de comprendre les problèmes que les enfants rencontrent. Elle peut permettre aux enfants de discuter de leurs inquiétudes avec plus de temps et dans un cadre adapté.

La visite du Comité dans un pays est un outil très utile qui permet à de nombreux enfants, venant de milieux très différents, de participer activement dans le processus de présentation de rapports sur la CIDE. Elle est particulièrement utile quand les organisations ne disposent pas du financement nécessaire pour envoyer une délégation à Genève mais souhaitent permettre aux enfants de rencontrer directement des membres du Comité.

Organiser une visite du Comité dans un pays

Le Comité ne disposant d'aucun budget en la matière, les visites de pays sont souvent financées par les organisations elles-mêmes ou par l'UNICEF. Les principales dépenses doivent généralement couvrir les billets d'avion, l'hébergement, voire des indemnités journalières pour le membre du Comité invité. Il n'existe pas de règle absolue pour organiser la visite mais les organisations doivent prendre en compte les éléments suivants :

- Bien identifier le membre du Comité à inviter, notamment en fonction de ses connaissances de la région du monde concernée et des sujets que vous envisagez de soulever avec elle. La langue sera également un critère déterminant pour pouvoir communiquer en personne avec les enfants. N'oubliez pas non plus de vérifier jusqu'à quelle date court le mandat du membre du Comité que souhaitez inviter;
- Prévoir suffisamment de temps pour inviter le membre du Comité (à travers le Secrétariat du Comité et avec le soutien de Child Rights Connect, si nécessaire) et programmer une visite efficace ;

44 www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx

- S’y prendre à l’avance pour obtenir les visas pour la visite du rapporteur si nécessaire ;
- Contacter l’UNICEF, les ONG internationales, le défenseur des enfants pour aider au financement et à l’organisation de la visite ;
- Désigner une personne de liaison pour le membre du Comité pour la durée de la visite, en particulier quand plusieurs organisations sont impliquées ;
- Impliquer les enfants dans la programmation de la visite du Comité en leur donnant tous les moyens nécessaires pour participer à la conception du planning, à l’organisation et au débriefing de la visite dans le pays ;
- Demander au membre du Comité s’il ou elle souhaite voir quelque chose en particulier ;
- S’assurer de programmer des activités variées, en organisant par exemple des événements en lien avec le parlement, des réunions avec des enfants, des discussions avec des ONG sur les violations des droits des enfants existantes et émergentes, une rencontre avec des représentants du gouvernement, ou encore en permettant au visiteur de se familiariser avec des institutions ou des réalités particulières, telles que les enfants placés en famille d’accueil, les petites villes, les hôpitaux, les écoles et autres centres de détention et prisons pour mineurs ;
- Choisir les parties du pays où le rapporteur se rendra sachant qu’en général la visite ne dure pas plus de deux à quatre jours ;
- Identifier des opportunités pour que la visite du rapporteur permette de sensibiliser différents publics aux droits de l’enfant : les enfants, l’État partie, les médias, le pouvoir judiciaire, le grand public.

Voir l’**Annexe 5** pour des exemples d’itinéraires pour la visite d’un membre du Comité des droits de l’enfant. Voir l’**Annexe 6** pour un exemple de programme d’une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur des Nations Unies.

Faire preuve de stratégie dans le choix de la date d’une visite de pays

Une visite de pays doit être prévue au moment le plus opportun. Il est communément admis que les visites de pays peuvent être organisées avant la présession ou après la session plénière, mais pas entre les deux. Tout dépend des suites institutionnelles sur lesquelles les enfants espèrent avoir le plus d’influence. Si les enfants souhaitent peser sur les Observations finales, la visite de pays doit avoir lieu **avant la présession** et les réunions ne doivent impliquer que les enfants et des représentants d’ONG, afin d’éviter d’influencer le Comité lors de l’examen. En revanche, si les enfants veulent surtout peser sur le suivi et la mise en application des recommandations, la visite de pays doit être organisée **après la session plénière**. Il est vivement recommandé d’organiser des réunions avec les enfants, les ONG, les INDH, le Défenseur des droits et le

gouvernement comme autant d'occasions d'assurer de façon collaborative les tâches de suivi et de garantir que toutes les parties prenantes s'approprient les Observations finales.

Dans certains pays, inviter le Comité peut être mal perçu, voire soulever des risques de représailles. Il est donc nécessaire d'évaluer les risques en question et de déterminer s'il convient d'informer ou de solliciter l'autorisation officielle des autorités, afin de garantir la légitimité de la visite et, plus encore, la sécurité des enfants qui participeront aux discussions avec le Comité.

Ces visites de pays peuvent également revêtir un caractère officiel, et s'inscrire dans le cadre d'une invitation émise par l'État partie.

Les organisations et les enfants qui ont participé ou soutenu la visite d'un membre du Comité ont dit à Child Rights Connect que la visite avait eu un impact très important non seulement sur le contenu des observations finales mais également sur le niveau de connaissance des droits de l'enfant des représentants du gouvernement et des enfants.

ÉTUDE DE CAS



Une visite de suivi, Guatemala, 2018

En 2017, l'organisation CODENAJ (*Coordinadora Nacional por los Derechos de la Niñez, Adolescencia y Juventud*) a mis en œuvre un processus de participation des enfants au terme duquel ces derniers ont présenté leur premier rapport au Comité compilant les opinions de 405 enfants. Deux représentants du CODENAJ ont participé à la présession et assisté à la session plénière.

Neuf mois après la session plénière, deux membres du Comité ont été invités à effectuer une visite de quatre jours au Guatemala, organisée conjointement par Red Niña Niño et la coalition CIPRODENI (*Coordinadora Institucional de Promoción por los Derechos de la Niñez*).

L'objectif principal de la visite de suivi était de rendre publiques les Observations finales et de faire connaître les 54 recommandations adressées au gouvernement et à la société civile relatives aux mesures à mettre en œuvre au niveau national, afin de garantir le respect effectif des droits de tous les enfants. Comme la visite s'est déroulée quelques semaines après la Journée de débat général du Comité organisée à Genève sur la protection et l'autonomisation des enfants défenseurs des droits humains, et à laquelle avaient participé deux adolescents en tant que délégués du CODENAJ, elle a cherché à profiter de l'élan et de la mobilisation uniques créés par la Journée.

Un dialogue a donc pu s'instaurer entre les membres du Comité et des membres actifs du CODENAJ issus de diverses régions du pays et d'organisations qui travaillent avec des enfants. Ainsi, 18 enfants ont fait part de leurs difficultés dans le pays et dans leurs différentes communautés d'appartenance. Ils ont alors expliqué, avec leurs mots, les défis auxquels ils sont confrontés quotidiennement, et la façon dont leurs droits sont mis à mal, notamment leurs difficultés d'accès à l'école, l'impossibilité de faire entendre leurs voix au sein de leurs communautés, et le fait que l'État ignore et ne respecte pas les recommandations du Comité. Les membres du CODENAJ ont souligné la grande qualité des échanges qu'ils ont pu avoir en personne avec les membres du Comité qui, de leur côté, ont fait part de leur volonté de mieux connaître la situation des enfants au Guatemala. Les membres du Comité ont reconnu avoir été impressionnés par les témoignages des enfants, en particulier sur leur façon d'appréhender les défis que représentent pour eux la marginalisation et les violences exercées contre les enfants.

Les membres du Comité ont également participé à des débats publics et des réunions privées avec des organisations de la société civile, l'UNICEF, des représentants du gouvernement (y compris du Ministère public et du Parlement) et des autorités locales. Par ailleurs, une visite a été organisée dans un établissement pénitentiaire qui accueille les enfants des mères incarcérées.

Cette visite de pays a permis aux membres du Comité de découvrir la réalité des droits de l'enfant au Guatemala, et leur a donné une occasion exceptionnelle d'entendre directement de la bouche des enfants leurs points de vue et témoignages, au sein même de leur environnement de vie. Le dernier jour de la visite, les membres du Comité ont pris part à une conférence de presse au cours de laquelle ils ont énuméré leurs principales conclusions, ainsi que les six priorités d'action qu'ils avaient identifiées pour le gouvernement.

Red Niña Niño et CIPRODENI

6. Résultats de la Participation des Enfants et Renforcement Continu de Leur Autonomie

Observations finales

Les observations finales présentent les conclusions du Comité suite à l'examen de l'État partie. Elles prennent en compte les rapports et les réunions avec l'État, les enfants, les ONG, les agences onusiennes, le défenseur des enfants, et les INDH. Les observations finales notent les progrès de l'État dans l'application de la CIDE, les préoccupations du Comité concernant des violations des droits de l'enfant actuelles ou potentielles et les actions que le Comité demande à l'État d'entreprendre pour remédier à la situation ou promouvoir et protéger davantage les enfants. Depuis 2016, le Comité émet des Observations finales d'un nouveau type qui identifient jusqu'à 6 problèmes qui appellent des « mesures urgentes ». Ces Observations finales sont envoyées à l'État partie par le Secrétariat du Comité et publiées sur le site Web du HCDH .

Nous savons d'expérience que de nombreuses organisations qui ont accompagné des enfants dans leur démarche de soumission de rapports au Comité, ainsi que les enfants eux-mêmes, ont estimé que **les Observations finales du Comité reflétaient fidèlement la voix et les témoignages des enfants.**

Il est important que les organisations insistent pour que ce soient les États qui mettent les Observations finales à disposition des enfants dans un format accessible pour eux **dès que possible** après leur publication. Cependant, c'est là bien souvent une tâche dont se chargent finalement les organisations. La diffusion des observations finales est essentielle pour garantir qu'ils puissent être pleinement impliqués dans l'ensemble du processus de présentation de rapports. Les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour identifier quand leur contribution a eu une influence directe ou indirecte sur les recommandations.

Beaucoup d'organisations ont aidé les enfants à jouer un rôle principal dans la diffusion des observations finales. Parmi les méthodes de diffusion on trouve :

- Préparer une version pour enfants des observations finales ;
- Traduire les observations finales dans les langues nationales, y compris dans les langues des minorités et des peuples autochtones ;

45 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CRC

- Envoyer les observations finales à tous les enfants qui ont participé à l'élaboration du rapport ainsi qu'aux organisations et aux adultes qui les ont aidés ;
- Créer des blogs, des podcasts, des contenus en ligne et des films pour informer les enfants des observations finales ;
- Organiser des événements pour présenter les observations finales aux enfants et débattre des actions à entreprendre. Souvent, il est utile d'inclure l'État partie dans cet exercice, en l'aidant ainsi à remplir son obligation de diffuser les observations finales aux enfants ;
- Travailler avec des enfants pour décider comment surveiller les progrès de l'État partie dans la mise en œuvre des observations finales.
- Utiliser les médias, y compris les plateformes pour enfants, pour sensibiliser et discuter de questions relatives aux droits de l'enfant ;
- Encourager les organisations membres à envoyer des informations sur les observations finales aux enfants avec qui elles travaillent.

ÉTUDE DE CAS



Production d'un rapport pour les enfants des résultats de leur participation, Hongrie, 2020

En 2018, La campagne « Comment vois-tu les choses ? » (*How do you see it?*) menée par la Hintalovon Child Rights Foundation a aidé 5 300 enfants âgés de 10 à 17 ans à participer à une enquête en ligne, et à des *focus groups* de discussion, afin d'exprimer leurs opinions sur la condition des enfants en Hongrie. En juin 2018, a commencé un processus de sélection de six Ambassadeurs des droits de l'enfant qui allaient s'impliquer du début à la fin de la campagne, depuis la planification jusqu'à l'évaluation. Le processus de désignation se déroulait en trois phases. D'abord, le dépôt en ligne d'une candidature créative, suivi d'un entretien individuel, et enfin, un camp de trois jours destiné à aider tant la Hintalovon Foundation que les enfants eux-mêmes à s'approprier le projet et à mieux définir les tâches à accomplir. Les avis anonymes des candidats ont également été pris en compte dans le processus de nomination des membres du groupe d'Ambassadeurs des droits de l'enfant.

Le programme reposait sur le volontariat et chaque Ambassadeur des droits de l'enfant avait la possibilité de choisir une activité selon ses centres d'intérêt. Ainsi donc, certains ont écrit des articles expliquant l'importance de participer

au processus de soumission de rapports, tandis que d'autres ont réalisé des vidéos, des mèmes, des affiches et autres supports de campagne pour faire connaître le questionnaire destiné à recueillir les opinions des enfants, ou pour produire diverses informations à leur attention.

Une fois la campagne arrivée à son terme et la transmission du premier rapport des enfants effectuée, les Ambassadeurs des droits de l'enfant ont présenté les conclusions de l'enquête au Ministère des Ressources humaines, et lancé une discussion sur le rapport de l'État. Suite à cette rencontre, deux enfants ont été invités au forum consultatif officiel du gouvernement, un groupe de travail thématique sur les droits de l'enfant. Les représentants des enfants ont également donné des interviews à la presse et des conférences, puis présenté leur rapport au Comité lors de la présession et de la réunion des enfants.

Consciente de l'importance que les enfants soient dûment informés des résultats de leur participation au rapport au Comité, la Hintalovon Foundation a spécialement produit pour eux un document en hongrois. Une fois le texte rédigé, il a été soumis à l'avis des Ambassadeurs des droits de l'enfant avant publication. Le document, rendu accessible en ligne, se voulait une synthèse des droits des enfants, de ce qui est ressorti des consultations et du rapport des enfants, ainsi que des recommandations du Comité au gouvernement hongrois mises en parallèle avec les recommandations souhaitées par les enfants dans leur rapport. Pour en faciliter la compréhension, les recommandations du Comité étaient également expliquées à l'aide de quiz, d'infographies et autres outils pédagogiques.

Par ailleurs, une série d'articles sur la participation concrète des enfants et les résultats de la soumission de rapport au Comité, ainsi que sur les droits particuliers concernés, ont été publiés sur un site Web créé pour l'occasion et destiné aux 10-18 ans.

L'élaboration et la mise en œuvre de la campagne « Comment vois-tu les choses ? » se sont déroulées conformément aux neuf prescriptions pour la participation des enfants reconnues par le Comité. Une politique et une procédure de protection de l'enfance spécifiques, une évaluation des risques et un mécanisme de collecte des griefs ont été élaborés. En outre, l'assistance et la formation permanentes sur leurs droits, le rapport aux médias, la communication, les débats, les compétences informatiques, la constitution des équipes et la coopération nécessaires aux enfants ont été assurées par une équipe de quatre adultes. La campagne a permis aux enfants d'être écoutés et de prendre conscience que leurs voix comptent.

Hintalovon Child Rights Foundation

Travail de suivi et veille continue

Bien que le Comité ne soit pas encore formellement doté d'une procédure de suivi, la publication des observations finales ne saurait signifier que le processus de soumission de rapports est terminé pour les enfants, ni d'ailleurs pour les organisations de la société civile ni l'État partie. Savoir maîtriser et orienter l'enthousiasme des enfants pour participer à la rédaction d'un rapport et à la conduite d'une campagne sur leurs droits (mais aussi, les impliquer dans la veille continue sur les droits de l'enfant) facilitera la satisfaction de leurs aspirations et attentes au terme du processus de soumission de rapports au Comité. Cela aide les enfants à provoquer un changement et avoir un impact réel sur le droit, les politiques et la pratique aux niveaux national et local.

Les autres Traités dotés d'une procédure de suivi peuvent servir de source d'inspiration pour tous les acteurs qui souhaitent contrôler la mise en application des recommandations du Comité par l'État concerné, et contribuer à leur suivi dans le cadre des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi du HCDH⁴⁶.

Au-delà des rapports au Comité et des mécanismes de suivi, il est important d'aider les enfants à se renseigner sur le cadre plus large des droits de l'Homme, et à identifier tout autre possibilité de contribution et autres points d'accès institutionnel susceptible de les intéresser. En effet, les enfants pourraient manifester leur désir de s'impliquer dans le système des droits humains des Nations Unies, notamment dans la mise en application des droits aux niveaux local et national, ou bien de renforcer leur travail militant sur telle ou telle question. Par exemple, ils pourraient élaborer des rapports à l'attention d'autres Comités des droits humains⁴⁷, tels que le Comité des droits des personnes handicapées, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, entre autres, ou bien vouloir s'impliquer dans d'autres mécanismes, tels que l'Examen périodique universel (EPU). Comme expliqué dans le chapitre Protection et développement de l'autonomie des enfants défenseurs des droits humains, les enfants peuvent vouloir agir en faveur des droits des autres, et doivent donc, à ce titre, pouvoir être formés à une vision globale du système des droits humains des Nations Unies.

Au niveau des pays, les enfants pourront également se renseigner sur les mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'Homme⁴⁸.

⁴⁶ https://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide_FR.pdf

⁴⁷ Les organes chargés de droits de l'Homme : www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx

⁴⁸ www.ohchr.org/EN/Countries/NHRI/Pages/Links.aspx (anglais)

⁴⁹ www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/01/en_factsheet-4.pdf

⁵⁰ https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/lepu_et_moi_mon_guide_pour_participer_a_lepu_fra_final_0.pdf



CONSEIL : Consultez notre fiche d'information sur l'EPU⁴⁹ et notre guide EPU adapté aux enfants .⁵⁰

L'éventail des activités que les organisations peuvent entreprendre avec les enfants suite à la publication des observations finales n'a de limite que la créativité (et le financement !). La liste suivante n'est pas du tout exhaustive et vise seulement à donner quelques idées à partir desquelles les organisations peuvent planifier des activités durables pour soutenir les enfants dans la défense de leurs droits et la surveillance des droits humains :

- Faire campagne sur des questions spécifiques de droits de l'enfant contenues dans les observations finales ;
- Promouvoir les droits de l'enfant dans les médias ;
- Sensibiliser les représentants du gouvernement, les praticiens et autres adultes travaillant avec des enfants aux droits de l'enfant ;
- Aider les enfants à partager des informations sur les droits de l'enfant et les droits humains avec d'autres enfants, y compris en ligne ;
- Planifier le prochain rapport en se basant sur les enseignements tirés du processus ;
- Travailler directement avec l'État partie et soulever la question des observations finales ;
- Mettre en place des débats, enquêtes et questions parlementaires ;
- Organiser des conférences nationales avec les enfants pour discuter des droits de l'enfant ;
- Organiser des séances d'information sur les droits de l'enfant dans les écoles, les clubs de jeunes, les protections de remplacement et autres institutions ;
- Établir un groupe d'enfants pour un suivi permanent de l'application de la CIDE par les enfants en utilisant des indicateurs développés par les enfants ;
- Soutenir l'utilisation des observations finales dans les procédures judiciaires, y compris en informant les autorités judiciaires du contenu et du statut des observations finales ;
- Garantir la transmission et le partage des expériences et compétences intergénérationnelles. Les enfants grandissent et souvent ils ne peuvent plus s'engager sur la durée en tant que jeunes adultes.



CONSEIL : Le processus de suivi est déterminant dans l'amélioration concrète des droits de l'enfant dans votre pays, et pour continuer à développer l'autonomie des enfants défenseurs des droits humains. Il est impératif de s'assurer l'accès aux ressources humaines et financières nécessaires au processus de suivi, et que ces dernières couvrent bien les besoins de tous les enfants concernés.

Documents, Sites Web et Contacts Utiles

Comité des Droits de L'enfant

- Site internet : www.ohchr.org/fr/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx
- Page du site dédiée aux enfants : www.ohchr.org/fr/HRBodies/CRC/Pages/InformationForChildren.aspx

Sites Internet de Child Rights Connect

- Notre site Web : www.childrightsconnect.org
- Notre site Web consacré aux cycles de présentation de rapports au Comité : cocreporting.childrightsconnect.org
- Notre site Web consacré à l'OPIC : opic.childrightsconnect.org

Les Publications de Child Rights Connect

- Notre guide pour les ONG et les INDH sur le cycle de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/01/fr_guidetococreportingcycle_childrightsconnect_2014.pdf
- Notre guide pour les enfants Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/05/crcbookletfr.pdf
- La Convention relative aux droits de l'enfant adaptée aux enfants par l'UNICEF et Child Rights Connect : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2019/10/french_convention.pdf et son Guide pour adapter la version pour enfants de la Convention relative aux droits de l'enfant avec et pour les enfants dans votre contexte, Queens University Belfast Centre for Children's Rights (en anglais) : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2019/08/cf_crc_translation_guide_final.pdf
- Notre Guide d'implémentation sur les droits des enfants défenseurs des droits humains : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2021/05/les-droits-des-enfants-defenseurs-des-droits-humains.pdf
- Toutes nos publications destinées aux enfants : www.childrightsconnect.org/publications-for-children/
- Retrouvez ici toutes nos ressources et publications : www.childrightsconnect.org/publications

Pour toutes questions, contactez Child Rights Connect par email cocreporting@childrightsconnect.org ou appelez 0041 22 552 41 30.

Annexes

Annexe 1

Exemple de considérations éthiques

Hintalovon Foundation, Hongrie,
Campagne « Comment vois-tu les choses? », 2019

| Principe | Comment le garantir? |
|---------------------|---|
| Transparence | <ul style="list-style-type: none"> • Création de supports d'information qui tiennent compte des caractéristiques des groupes cibles, par exemple l'âge. • Présentation du processus, de l'objectif et de l'importance du rapport et des droits des participants. • Présentation des modalités et circonstances de participation, définition des responsabilités. • Accès large et facile, campagne en ligne de partage des connaissances. • Création d'une page de campagne distincte, démocratisation des supports de campagne. • Discours et informations ciblés sur les groupes qui accompagnent des enfants. • Consentement exprès des enfants accompagnés par un organisme, et de leurs parents. • Définitions des recommandations à l'attention des adultes. • Accompagnement professionnel des adultes. |
| Volontaire | <ul style="list-style-type: none"> • L'implication de l'enfant, quelle que soit la forme qu'elle prenne, est le fruit de sa libre décision. • Fournir une quantité suffisante d'informations adaptées aux enfants et dégager le temps nécessaire pour que ces derniers puissent décider s'ils souhaitent, oui ou non, répondre au questionnaire ou participer à la campagne. • Les enfants peuvent cesser de répondre au questionnaire avant d'arriver à la fin, et aucune des questions n'est obligatoire. • Les enfants qui ont décidé de se joindre à la campagne peuvent suspendre leur participation, et ne participent aux activités que sur la base du volontariat. • Accompagnement professionnel des adultes. |

| Principe | Comment le garantir ? |
|---------------------------|--|
| Respect | <ul style="list-style-type: none"> • L'opinion des enfants est pleinement acceptée à chaque étape de leur participation et d'élaboration du rapport. • Préparation d'un rapport spécial sur les retours d'expérience des enfants à l'attention de la Commission. • La campagne encourage et soutient les initiatives des enfants. • Les contenus destinés aux enfants et le ton du questionnaire sont corrects, respectueux, encourageants. • En coopération avec les enfants, l'atmosphère générale reste correcte et démocratique. • La campagne respecte les besoins spécifiques des enfants. • Accompagnement professionnel des adultes. |
| Pertinence | <ul style="list-style-type: none"> • La définition du rôle des enfants dans la campagne se base sur leurs capacités, leurs expériences et leurs connaissances. • Les questions s'inscrivent dans le cadre des expériences concrètes des enfants, et les sujets abordés s'efforcent de couvrir tous les aspects de leur vie quotidienne. • Le rapport n'est pas une fin en soi, le matériel préparé pendant la campagne et le rapport lui-même visent l'application des droits de l'enfant et la transposition dans la réalité du fruit du travail des étudiants, des adultes et des organisations professionnelles. |
| Adapté aux enfants | <ul style="list-style-type: none"> • Dégager le temps nécessaire aux enfants pour exprimer leurs opinions et participer à la campagne. • Campagne disponible sur diverses interfaces ergonomiques et faciles d'accès pour les enfants. • Communiquer de manière compréhensible sans verser dans l'infantilisme pour attirer l'attention des enfants. • Niveau de langue, longueur et forme du matériel d'information adaptés aux enfants. • Le rapport en cours de préparation est compréhensible, pertinent et utile aux enfants. • L'environnement physique est adapté aux enfants. • Les supports d'aide à la participation des enfants et les supports de campagne sont libres d'utilisation. • Accompagnement professionnel des adultes. • Le questionnaire est élaboré en collaboration avec les enfants. |

| Principe | Comment le garantir ? |
|-------------------------------|--|
| Inclusivité | <ul style="list-style-type: none"> • La participation à la campagne est ouverte à tout enfant ou groupe d'enfants. • La démocratisation intégrale des supports de campagne est assurée. • Mesures spéciales pour impliquer les enfants marginalisés (méthodologies parallèles, enquêtes ciblées). • Implication et accompagnement ciblés des adultes (parents, organisations professionnelles, institutions) dans le cas des enfants plus difficiles à solliciter du fait de leur âge et de leur milieu de vie. • Travailler plus en profondeur certains aspects spécifiques de la campagne et rendre compte de l'interprétation avec les enfants. • S'efforcer d'entrer directement en contact avec les enfants. • Examen des opinions des enfants libre de tout préjugé. • Coopération professionnelle et implication des organisations dès le début. • Large éventail d'activités pour encourager les collaborations. • Accompagnement professionnel des adultes. |
| Appui par la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la participation des enfants avec du matériel ciblé et adapté. • Prévoir suffisamment de temps et des locaux pour la préparation individuelle des enfants dans la campagne. • Renforcer les compétences des enfants. • Soutenir les adultes accompagnateurs avec du matériel spécialisé et des informations régulières. • Soutenir les organisations impliquées, organiser des réunions régulières. Leur fournir une assistance, afin de les aider à développer leurs politiques de participation des enfants. • Accompagnement professionnel des adultes. |

| Principe | Comment le garantir ? |
|--|---|
| <p>Sûr et tenant compte des risques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux enfants et aux adultes des informations sur les politiques de participation des enfants. • Mettre en place un mécanisme de signalement et de plainte. • Analyse préliminaire des risques tenant compte des caractéristiques de l'environnement sociopolitique. • Regrouper les témoignages des enfants dans un rapport distinct des ONG. • Consentement exprès des enfants accompagnés par un organisme, et de leurs parents. • Participation anonyme au sondage, impossibilité de retrouver les répondants sur la base des opinions exprimées. • Focus groups de discussion animés par des professionnels formés et issus des organisations professionnelles impliquées dans la campagne. • Les professionnels qui animent les focus groups sont soumis à un devoir de confidentialité; personne ne doit pouvoir identifier le groupe de discussion sur la base de l'opinion qu'il émet. • Accompagnement professionnel des adultes. |
| <p>Responsabilité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres et échanges réguliers avec les organisations professionnelles impliquées dans la campagne. • Suivi et évaluation réguliers des résultats en collaboration avec les enfants. • Assise professionnelle, avec accessibilité au parcours et au CV des intervenants. • Rédaction du rapport sur la base du sondage accessible à tous. • Communication permanente sur les supports de campagne et l'avancement du projet sur le site officiel de la campagne. • Encourager les enfants, les intervenants adultes et les organisations affiliées à faire remonter leurs commentaires. • Informer les enfants des résultats du sondage d'opinion, de l'audience à Genève et des résultats du rapport. • Accompagner les enfants dans la procédure de suivi des Observations finales. |

Annexe 2

Exemple de sondage sur les droits des enfants

Questionnaire en ligne

Hintalovon Foundation, Hongrie,
Campagne « Comment vois-tu les choses? », 2019

Bonjour! Les Nations Unies veulent connaître les expériences et les opinions des enfants sur l'éducation, et l'école, ainsi que sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leurs régions, à la maison et sur internet. En répondant à ce sondage, tu aides tous les acteurs qui s'intéressent de près aux questions importantes pour les enfants.

1. Je remplis le sondage.
2. Les sondages sont récupérés.
3. Les résultats sont transmis à l'ONU.
4. L'ONU pose des questions à la Hongrie.
5. Puis, elle propose des idées d'amélioration.

Avant de remplir le sondage, il est important de savoir que :

- Tu as besoin de 10 à 15 min pour répondre aux questions.
- Tes réponses sont totalement anonymes. Personne ne pourra jamais savoir qui tu es, ou te retrouver à partir de tes réponses.
- Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses! Ce qui compte, c'est que tu donnes ton opinion.
- Tu peux ignorer toutes les questions auxquelles tu ne souhaites pas répondre.

Pour des raisons de sécurité, merci de confirmer : (coche les cases)

- Je comprends le but du sondage.
- Je donne mon accord pour que mes réponses soient rassemblées avec d'autres dans un rapport public et remises à l'ONU.
- J'ai lu la politique de confidentialité.

Merci!

Quel âge as-tu ?

- 9 ans ou moins
- Entre 10 et 14 ans
- Entre 15 et 17 ans
- 18 ans ou plus

École et sécurité**Que penses-tu de ton école ? (Choisis 4 réponses maximum)**

- J'apprends plein de choses utiles
- Dans mon école, c'est toujours un plaisir d'apprendre des choses
- J'aime les professeurs et ils me respectent
- C'est un endroit agréable, où je peux m'amuser et me faire des amis
- La plupart des choses que j'apprends sont inutiles
- Apprendre des choses, c'est souvent épuisant et un mauvais moment à passer
- Je trouve que les professeurs ne me respectent pas
- Il y a beaucoup de harcèlement. Certains enfants sont laissés de côté.
- Je ne vais pas à l'école.

Te sens-tu en sécurité ?

| | Pas du tout | Pas vraiment en sécurité | Je me sens plus en sécurité | Totalement en sécurité |
|-----------------------------|-------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|
| À la maison | | | | |
| À l'école | | | | |
| Dans la ville ou le village | | | | |
| Sur internet | | | | |

Mon école est équipée de : (coche tout ce qu'il y a dans ton école !)

- portique de sécurité
- caméra de sécurité
- agent de sécurité
- policier
- conseiller en prévention de la criminalité
- délégué à la protection de l'enfance

- psychologue scolaire
- éducateur spécialisé
- médecin scolaire
- infirmière scolaire
- syndicat étudiant
- autre personnel ou association d'aide
- je ne vais pas à l'école

Que penses-tu qu'il faudrait faire pour rendre ton école plus sûre ? (Choisis 3 réponses maximum)

- Plus de mesures ou de meilleurs systèmes de sécurité, comme des caméras à la porte de l'école
- Plus d'adultes professionnels à qui parler de mes problèmes
- Faire en sorte que personne ne soit maltraité à cause de sa différence
- Faire en sorte que personne ne puisse consommer ou acheter des drogues ou de l'alcool à l'intérieur et autour de l'école
- Mettre un terme au harcèlement scolaire
- Un syndicat étudiant plus efficace
- Améliorer les bâtiments et les terrains de l'école
- Mon école n'a pas de problèmes de sécurité
- Je ne sais pas

Un de tes camarades de classe est souvent victime de harcèlement. Quelqu'un s'en prend à lui ou à elle pendant une pause, et lorsque l'enseignant revient, la dispute a dégénéré en bagarre. Dans ce cas de figure, que se passe-t-il en général ? (Choisis 3 réponses maximum)

- Ils essaient de résoudre le problème ensemble
- Les parents sont informés ou des sanctions disciplinaires sont prises
- Les enseignants lui donnent un travail supplémentaire à faire, une mauvaise note ou changent le contenu du cours.
- On les prive de quelque chose ou on les exclut d'une activité (en leur interdisant de participer à une sortie scolaire, par exemple).
- Ils se font gronder
- Ils sont punis physiquement (ils reçoivent des coups)
- Les enseignants sont plutôt indifférents
- Je ne sais pas

Que se passe-t-il si tu ne respectes pas les règles de l'école ? Donne un exemple de ce qu'il se passerait dans ton école :

Informations

Parles-tu des choses suivantes avec des adultes de ta famille? (Coche toutes les choses dont tu parles!)

- Que faire si quelqu'un te harcèle, ou te frappe
- La sécurité sur internet
- Sexualité et éducation sexuelle
- Drogues, alcool
- Tes droits
- Tes devoirs
- On ne parle de rien de tout cela

Parles-tu des choses suivantes avec des adultes de ton école? (Coche toutes les choses dont tu parles!)

- Que faire si quelqu'un te harcèle, ou te frappe
- La sécurité sur internet
- Sexualité et éducation sexuelle
- Drogues, alcool
- Tes droits
- Tes devoirs
- On ne parle de rien de tout cela

¿Avez-vous l'impression que les adultes vous écoutent et valorisent votre opinion lorsqu'ils prennent des décisions ?

| | Toujours | Le plus souvent | Parfois | Jamais |
|---------------------------|----------|-----------------|---------|--------|
| Dans ma famille | | | | |
| Dans mon école | | | | |
| Dans ma ville/mon village | | | | |

Ressens-tu le besoin de toujours suivre l'actualité pour rester informé ?

- Oui, je suis toujours l'actualité, et je suis au courant des dernières nouvelles
- Oui, mais il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas
- Oui, mais je ne sais pas trop où aller chercher les informations
- Non, car lorsque j'ai essayé de trouver des informations, je n'y ai pas compris grand-chose
- Non, ça ne m'intéresse pas vraiment

Ces dernières années, de nombreux étudiants se sont mobilisés sur les réseaux sociaux ou dans la rue pour exiger une réforme du système éducatif. Qu'en penses-tu ? Et quelles bonnes ou mauvaises expériences as-tu faites en donnant ton opinion sur la question ?

Temps libre

Fais-tu des activités en dehors de l'école/pendant ton temps libre, comme du sport, de la musique ou du théâtre ?

- Oui
- Non, c'est trop cher
- Non, je n'ai pas le temps
- Non, parce qu'il n'y a rien autour de chez moi
- Non, parce qu'il y a déjà tout dans mon école
- Non, ça ne m'intéresse pas vraiment
- Non, pour d'autres raisons

Famille

Combien de temps passes-tu avec ta famille ?

- Je suis content du temps que je passe en famille
- J'aimerais passer plus de temps avec ma famille, mais je ne le peux pas, parce qu'ils travaillent trop
- J'aimerais passer plus de temps avec ma famille, mais je ne le peux pas, car nous ne vivons plus ensemble
- Je passe trop de temps avec ma famille. J'aimerais passer plus de temps à faire d'autres choses
- Aucune de ces réponses

Tu arrives en retard à la maison. Que se passe-t-il? (Choisis 3 réponses maximum)

- Je me fais gronder, mais je sais qu'en reconnaissant mon erreur, je peux arranger les choses
- On me crie dessus, on m'humilie ou alors, on ne me parle même pas
- On me prive de quelque chose (par exemple, je ne peux pas jouer à l'ordinateur ou bien je suis puni)
- Je reçois une claque ou un coup.
- Ils ne font pas de scène, ils comprennent que ce sont des choses qui arrivent
- Peu leur importe que je sois de retour à la maison à l'heure ou non
- On ne discute pas de l'heure à laquelle je dois être à la maison

Santé

Comment s'est passée ta dernière visite chez le médecin? (Par exemple, ton dernier passage chez le médecin généraliste, le dentiste scolaire, à l'infirmerie, chez ton ou ta gynécologue, ou aux urgences)

- On s'est bien occupé de moi
- Je trouve qu'on s'est mal occupé de moi
- On n'a pas pu s'occuper de moi

As-tu déjà été amené à demander de l'aide pour des problèmes personnels ou psychologiques, ou bien pour des problèmes liés à la drogue, à l'alcool ou la dépendance?

- Oui, et on s'est bien occupé de moi
- Oui, mais je trouve qu'on s'est mal occupé de moi
- Non, je ne suis pas concerné.
- Non, car j'avais honte.
- Non, car je savais déjà quoi faire.
- Non, car on n'a pas pu s'occuper de moi ou m'aider.

As-tu une expérience personnelle positive ou négative particulière à raconter, lors d'une visite chez un médecin?

Environnement social

Coche la case s'il y a dans ta classe :

- un enfant handicapé
- un enfant gitan/rom
- un enfant venu d'un autre pays
- un enfant hongrois originaire d'un autre pays
- un enfant réfugié

As-tu déjà eu l'impression de ne pas être accepté par quelqu'un, ou d'être traité de façon injuste à cause d'une caractéristique personnelle? (Coche toutes les réponses qui conviennent)

- Dans ta famille
- Parmi tes professeurs
- De la part d'autres enfants
- À l'extérieur de l'école (par exemple, dans un magasin, chez le médecin, etc.)
- Je n'ai jamais ressenti cela

As-tu l'impression de devoir travailler plus dur que les autres enfants pour réaliser tes rêves?

- Oui
- Non

Qu'est-ce qui pourrait t'aider à avoir les mêmes chances d'y arriver que les autres? (Choisis 2 réponses maximum)

- Si j'avais un environnement plus tolérant
- Si j'avais quelqu'un qui faisait plus attention à moi
- Si ma famille vivait dans de meilleures conditions
- Si j'avais plus facilement accès à certains services
- Autre chose

Ces dernières années, la question des réfugiés est devenue un sujet brûlant. Que penses-tu des réfugiés?

Perspectives d'avenir

Quelle est ta plus grande inquiétude ou crainte pour ton avenir? (Choisis 3 réponses maximum)

- Le changement climatique
- De ne pas trouver de travail
- De ne pas avoir de maison
- De voir de nombreux étrangers arriver dans le pays où je vis
- De voir de nombreux amis ou proches partir vivre à l'étranger
- Qu'il y ait trop de violence là où j'habite
- La guerre ou le terrorisme
- Que ma famille ne soit plus là pour m'aider
- D'avoir trop de gens qui consomment des drogues ou de l'alcool autour de moi
- Le futur ne m'inquiète pas

Comment la Hongrie pourrait-elle t'aider à améliorer ta vie et tes perspectives d'avenir?

- En prenant des mesures pour préserver la paix
- Par la mise en œuvre de mesures écologiques
- Avec une éducation de bonne qualité et des perspectives d'emploi
- En renforçant les aides sociales, de l'État et des communes
- En donnant plus de possibilités aux enfants et aux jeunes adultes de peser sur les décisions concernant l'avenir du pays
- En faisant en sorte que tout le monde soit traité de façon égalitaire

Autres expériences de vie

Y a-t-il quelque chose qui te vient à l'esprit? Tu peux tout nous dire ici!

Qui suis-je ?

Garçon ou fille ?

- garçon
- fille
- si aucune des réponses ci-dessus ne te correspond, ou si tu utilises un autre mot, écris le mot que tu emploies pour dire à quel sexe tu appartiens :

Où vis-tu ?

- Dans la capitale
- Dans une capitale régionale
- Dans une ville
- Dans un village

Dans quelle région vis-tu ? (Choisis dans la liste)

Dans quel type d'école vas-tu ?

- école primaire
- centre de formation pour apprentis
- centre de formation professionnelle
- lycée
- je ne vais pas à l'école

Qu'est-ce qui s'applique à toi ? Si plusieurs réponses te correspondent, coche-les toutes ! (Et n'oublie pas que tes réponses sont anonymes, que personne ne peut découvrir ton identité, et que si tu le souhaites, tu peux ignorer n'importe quelle question)

- J'étudie en candidat libre
- Je vis dans une famille d'accueil
- Je vis dans un orphelinat
- C'est un membre de ma famille autre que mes parents qui m'élève.
- J'ai été adopté
- J'ai un handicap
- Je suis une personne LGBTQI
- J'appartiens à une minorité ethnique ou nationale (par exemple gitan, allemand, roumain, slovaque, slovène, etc.)
- J'ai une double nationalité
- Je suis arrivé ici en tant que réfugié
- Aucun de ces critères ne s'applique à moi

Annexe 3

Modèle d'évaluation des risques pour un projet de recherche sur les droits de l'enfant

Ce modèle est tiré d'une évaluation des risques réalisée dans le cadre d'une transmission de rapport au Comité, et devra donc à ce titre être adapté et complété afin de répondre à la situation et aux besoins particuliers des enfants impliqués dans votre recherche, ainsi qu'aux différentes méthodologies et approches utilisées.

Vous trouverez également un autre modèle de dispositif d'évaluation des risques dans la politique et la procédure de protection de l'enfance de Child Rights Connect : <https://www.childrightsconnect.org/policies>.

| Risque | Action pour Minimiser le Risque | Action si le Risque se Produit |
|--|---|--|
| Les enfants ne se sentent pas en sécurité dans le lieu prévu | En arrivant, le personnel familiarise tous les enfants avec le lieu, indique les endroits importants et explique qui sont les autres personnes qui utilisent ce lieu. | Le personnel est toujours disponible pour régler les problèmes. Les enfants participants qui s'adressent au personnel avec des inquiétudes doivent toujours être pris à part. Les problèmes doivent être discutés et réglés. |
| Les enfants chercheurs ne sont pas préparés | Des documents d'information seront envoyés aux enfants chercheurs et ils seront invités à poser des questions ou à exprimer leurs inquiétudes auprès du personnel de soutien avant l'entretien. Les chercheurs ont été formés et connaissent leur rôle et les documents qui seront utilisés dans la recherche avec les participants. Un membre du personnel rencontrera les chercheurs avant chaque entretien pour une petite séance d'information et pour garantir qu'ils se sentent en confiance pour expliquer la recherche et mener la discussion. Le travailleur sera également présent pendant l'entretien pour aider le chercheur. | Si, après discussion, un enfant chercheur ne se sent pas capable d'expliquer la recherche aux participants, le travailleur présentera la recherche et aidera le jeune chercheur à poser des questions pendant l'entretien, l'encourageant à diriger l'entretien chaque fois que cela est possible. |

| Risque | Action pour Minimiser le Risque | Action si le Risque se Produit |
|---|--|---|
| Un des participants se présente sans avoir signé le formulaire de consentement | Les formulaires de consentement seront envoyés avant le début de la recherche. | Un consentement oral sera demandé aux participants avant l'entretien et il leur sera rappelé qu'ils peuvent partir à tout moment et qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise. L'utilisation de pseudonymes sera expliquée. |
| Les enfants participants ne comprennent pas le but et les objectifs de la recherche | Des informations claires et des formulaires de consentement sont envoyés aux enfants avant leur participation. Le chercheur présente la recherche au début de l'entretien et explique clairement les objectifs et ce qui se passera par la suite. | Les enfants participants seront encouragés à poser des questions à tout moment. Les objectifs seront répétés aussi souvent que nécessaire. Il sera rappelé aux participants que leurs opinions sont anonymes, et que leur participation est volontaire. Ils ne sont pas obligés de répondre aux questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise, et ils peuvent arrêter l'entretien à tout moment. |
| Les enfants sont bouleversés par les questions posées ou par les réponses données pendant l'entretien | Un exemplaire des questions sera envoyé à l'organisateur avant l'entretien. Le chercheur contactera l'organisation hôte à l'avance pour demander s'il y a des questions qui ont soulevé des difficultés. Il sera rappelé aux participants qu'ils peuvent quitter la salle à tout moment de la discussion et qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre. Les chercheurs seront informés du caractère sensible de l'entretien et il leur sera demandé de soutenir toute réponse donnée par les participants. Deux jeunes chercheurs mèneront chaque entretien. | Si un enfant est bouleversé, il doit pouvoir quitter la salle accompagné d'un adulte. Il convient de donner un suivi sur la base des politiques de protection de l'enfant de chaque organisation. Si un enfant chercheur est bouleversé pendant l'entretien, les mêmes règles s'appliquent. Un enfant chercheur supplémentaire sera disponible pour continuer l'entretien si nécessaire. |

| Risque | Action pour Minimiser le Risque | Action si le Risque se Produit |
|--|--|--|
| <p>Une information qui pose de sérieux problèmes de protection de l'enfant est révélée pendant l'entretien</p> | <p>Les chercheurs connaissent les techniques pour éviter que les enfants révèlent des informations personnelles et ont été informés sur les procédures à suivre en cas de révélation d'information. Il a été clairement indiqué aux chercheurs et aux participants que le but de la recherche n'est pas d'encourager de telles révélations. Des adultes compétents pour soutenir les enfants seront disponibles en fonction des besoins. La politique de protection de l'organisation explique comment les informations révélées sont traitées et comment s'effectue le suivi.</p> | <p>Si une révélation est faite en groupe, le chercheur devra arrêter la discussion de cette question et, si nécessaire, faire sortir l'enfant de la session (accompagné par un membre du personnel compétent). Les révélations devront par la suite être traitées conformément à la politique de protection de l'organisation et respecter le droit à la confidentialité</p> |
| <p>Les enfants allèguent qu'ils ont été victimes d'abus ou maltraités pendant la réunion</p> | <p>Tous les membres du personnel font l'objet de vérifications de protection et travailleront en ligne avec la politique de protection de l'organisation.</p> | <p>Si une telle allégation a lieu lors d'un entretien, la personne responsable doit immédiatement être contactée. L'adulte concerné ne doit plus avoir aucun contact avec l'enfant. Les procédures prévues dans la politique de protection de l'organisation doivent être suivies en informant l'enfant à chaque étape et en respectant la confidentialité.</p> |

Annexe 4

Programme d'un week-end de préparation de la délégation des enfants avant la rencontre avec le Comité des droits de l'enfant

Children's Rights Alliance for England

| SAMEDI | |
|----------|---|
| 13.00 | Déjeuner |
| 13.45 | Mot de bienvenue, règles de travail et jeux |
| 14.00 | Le rôle de la délégation, les objectifs et les attentes |
| 14.45 | Les droits des enfants et la CIDE |
| 15.30 | Pause |
| 15.45 | Le processus de présentation de rapports sur la CIDE |
| 16.15 | Le projet Get ready : évolution et succès jusqu'à présent |
| 16.30 | La recherche sur les droits de l'enfant : comprendre les méthodes et être capable de les expliquer à d'autres personnes |
| 16.45 | Pause |
| 17.00 | Préparation pour Genève partie 1 : Principales conclusions de la recherche |
| 18.40 | Rôles de la délégation |
| 19.00 | Dîner |
| DIMANCHE | |
| 09.00 | Jeux |
| 09.30 | Récapitulatif du samedi : des questions ? |
| 09.45 | Que s'est-il passé en 2002 (dernier examen du Royaume-Uni) |
| 10.45 | Aller à Genève : à quoi faut-il s'attendre ? |
| 11.30 | Préparation pour aller à Genève partie 2 : Jeux de rôle et comment répondre aux questions |
| 13.00 | Repas |
| 13.45 | Préparation pour aller à Genève partie 3 : Formation sur les médias |
| 15.00 | Rôles de la délégation |
| 15.30 | Prochaines étapes : visite du rapporteur et examen du gouvernement |
| 15.45 | Liste des choses à faire avant juin 2008 |
| 16.00 | Fin |

Annexe 5

Exemples d'itinéraires dans le cadre d'une visite du rapporteur du Comité des droits de l'enfant

1. Programme de la visite du rapporteur au Guatemala, novembre 2018 (après la session plénière)

Visite du Comité des droits de l'enfant au Guatemala

Programme

Du 12 au 16 novembre 2018

Dimanche 11 novembre

Arrivée à Guatemala, déplacement jusqu'à l'hôtel
Dîner de coordination, CIPRODENI – Red Niña Niño

Lundi 12 novembre

8 h 30 - 12 h 30 : Hôtel Hilton Garden

Réunion Red Niña Niño

Présentation et analyse de la situation des enfants au Guatemala
Mécanismes de suivi des Observations finales et recommandations du Comité des droits de l'enfant adressées à l'État du Guatemala

Participation : Ouverte aux OSC, Red Niña Niño, CIPRODENI et invitées

12 h 30 - 14 h 30 : Hôtel Hilton Garden

Forum : Association La Alianza

Participation : Invités

14 h 30 - 17 h : Hôtel Hilton Garden

Système institutionnel des Nations unies

Suivi du système institutionnel des Nations unies appliqué aux Observations finales et recommandations du Comité adressées au Guatemala.

Représentant résident de l'UNICEF.

Participation : Représentants des agences des Nations unies au Guatemala

17 h - 19 h 30 : Hôtel Hilton Garden

Forum public : Réparation et dignité de la personne IEPADES — UNICEF

Participation : Grand public



Mardi 13 novembre

7 h - 8 h 30 : Hôtel Hilton Garden

Petit déjeuner

- M. Jordán Rodas Andrade, Défenseur des droits
- Mme Claudia Masselli, Défenseure adjointe des droits
- M. Oscar Rodríguez, Défenseur des droits de l'enfant

Participation : *Hauts responsables de la Défense des droits du Guatemala*

8 h 30 - 12 h : Hôtel Hilton Garden

Rencontre avec des représentants du gouvernement guatémaltèque

Suivi des engagements de l'État devant les Observations finales et recommandations du Comité

Participation : *Représentants des institutions publiques invitées.*

12 h 30 - 14 h 30

Rencontre avec le Procureur général contre les féminicides

UNICEF - IEPADES

Participation : *Réunion à huis clos*

14 h 30 - 17 h : Hôtel Hilton Garden

Dialogues bilatéraux thématiques

Participation : *Représentants des Ministères et Secrétariats d'État*

Mercredi 14 novembre

7 h - 8 h 30 : Hôtel Hilton Garden

Petit déjeuner

Commission des mineurs et de la famille, Congrès de la République du Guatemala

- M. Walter Félix, Président
- Mme Sandra Morán, Députée
- M. Eduardo de Matta
- Mme Beatriz Estrada, Conseillère

Participation : *Commission de l'enfance et de la famille*

8 h 30 - 12 h 30 — PRODESSA

Réunion de travail

Enfants représentants de la Coordinadora de Niñez, Adolescencia y Juventud — CODENAJ

Participation : *Enfants représentants de CODENAJ, ODISOJ, Levantemos Guatemala, K'amalb'é et IEPADES*

12 h 30 - 15 h : Hôtel Hilton Garden

Séminaire : Droits des enfants avec membres de la famille privés de liberté.

Association Colectivo Artesanas

Participation : *Invitados*

15 h

Départ pour la ville de Quetzaltenango

Jeudi 15 novembre**7 h - 8 h 30 — Pensi3n Bonifaz, Quetzaltenango**

Conférence de presse

Participation : Représentants des médias

8 h 30 - 12h30 — Pensi3n Bonifaz, Quetzaltenango

Centro Ecuménico de Integraci3n Pastoral – CEIPA

Réunion de travail

Autorités locales, représentants des enfants des organisations de la société civile

Participation : Invités

12 h 30 - 13 h 30

Visite au Centre pénitentiaire pour femmes de Quetzaltenango

Association Colectivo Artesanas

Participation : Visite privée

14 h 30

Départ pour Guatemala

Vendredi 16 novembre**7 h - 8 h 30 : Hôtel Hilton Garden**

Réunion : Mécanismes de suivi

Participation : Commission de suivi Red Niña Niño, CIPRODENI, UNICEF, IEPADESS

9 h - 11 h : Hôtel Panamerican

Conférence de presse

- Conclusions préliminaires de la visite non officielle du Comité
- Présentation publique des Observations finales et Recommandations du Comité adressées à l'État du Guatemala

Participation : Médias, Red Niña Niño, CIPRODENII

12 h à 12 h 30 —Plaza Mayor de la Constituci3n

Hommage à la mémoire des adolescents décédés à Hogar Virgen de la Asunci3n.

Dépôt de couronnes de fleurs, recueillement.

Participation : Médias, Red Niña Niño, CIPRODENII

Samedi 17 novembre

Fin de la visite non officielle du Comité

2. Programme de la visite du Rapporteur en Écosse, 2 et 3 septembre 2015 (après la session plénière)

On peut lire le compte-rendu de la visite (anglais) ici :
www.cypcs.org.uk/ufiles/UN-Taskforce-Visit-report.pdf

Visite en Écosse de Mme Amal Aldoseri,
 Vice-présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU



Programme

Mercredi 2 et jeudi 3 septembre 2015

Mercredi 2 septembre

7 h – Prise en charge à l'aéroport d'Édimbourg par Jaime Dunlop et Gareth Brown

7 h 30 – Arrivée à l'hôtel - quartier libre

11 h – Brunch et accueil dans les bureaux du Parlement écossais des jeunes

11 h 30 – Départ pour Falkland

12 h 30 – Visite avec le Parlement des Enfants

13 h 30 – Départ pour Cowdenbeath

14 h – Visite avec Gingerbread

14 h 50 – Départ pour Methil

15 h 30 – Visite avec la Kirkland High School et le Community College

16 h 30 – Départ pour Kirkcaldy

17 h – Visite avec Hub 8

18 h – Retour à Edimbourg

19 h – Quartier libre

20 h – Dîner avec des membres du Parlement écossais des jeunes (à confirmer)

Jeudi 3 septembre

9 h – Rencontre dans les bureaux du Parlement écossais des jeunes pour le thé et le café

9 h 30 – Session GLOW (en ligne) avec les écoliers dans les bureaux de la SYP

10 h 10 – Déplacement à pied jusqu'au Scottish Storytelling Centre pour petite cérémonie de bienvenue

10 h 30 – Cérémonie d'accueil et de bienvenue au Scottish Storytelling Centre (voir ci-dessous)

- 11 h 40**– Déplacement jusqu'à la gare de Waverley
- 12 h** – Départ pour Glasgow
- 13 h 15** – Glasgow City Mission
- 14 h 15** – Déplacement à Child Clan Law et Who Cares Scotland ? Bureaux
- 14 h 30** – Visite avec Clan Childlaw
- 15 h**– Visite avec Who Cares Scotland?
- 15 h 30** – Départ pour rejoindre le groupe de discussion sur le système de justice pénale
- 16 h** – Discussion avec des jeunes animée par le Centre for Youth and Criminal Justice
- 17 h** – Déplacement pour visite avec Roshni
- 17 h** – Visite avec Roshni
- 18 h 30**– Départ pour l'aéroport de Glasgow
- 20 h 35** – Décollage et départ d'Écosse

Programme de la cérémonie d'accueil et de bienvenue

Scottish Storytelling Centre, Édimbourg 10 h - 11 h 30

3 septembre 2015

- 10 h -10 h 30** – Thé et café
- 10 h 30 - 10 h 35** – Mot de bienvenue de Jordan Linden MSYP – Président du SYP
- 10 h 35 - 10 h 40** – Mme Amal Aldoseri – Vice-présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU
- 10 h 40 - 10 h 50** – Mot de bienvenue d'Aileen Campbell MSP – Ministre de l'Enfance et de la jeunesse
- 10 h 50 - 11 h** – Intervention de l'association Article 12
- 11 h - 11 h 10** – Intervention de SCCYP, Together et SHRC
- 11 h 10 - 11 h 15** – Bilan et perspectives – Liam McArthur MSP
- 11 h 15** – Clôture de la visite par Jordan Linden MSYP

Annexe 6

Programme d'une réunion de haut niveau entre des enfants, des ONG et le rapporteur du pays

**Children's Rights Alliance
for England**

Comité des droits de l'enfant – Royaume-Uni
Examen du Royaume-Uni, 2008
Visite du rapporteur en Angleterre



Rencontre avec le Professeur Lucy Smith

Dimanche 7 septembre 2008, 9h00-12h30

Bibliothèque, Hôtel Chesterfield Mayfair, 35 Charles Street, Mayfair, Londres, W1J 5EB

Participants : Représentants de 11 MILLION (bureau du Commissaire pour les enfants en Angleterre), de la Commission égalité et droits de l'homme, la société des enfants, le Secrétariat de la CRAE, NSPCC, Save the Children Royaume-Uni et le Comité national du Royaume-Uni pour l'UNICEF.

8 h 45

Arrivée, café et croissants

9 h

Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre Présentations brèves et discussions

- **La place des enfants dans la société**

Abdul Munie, Get ready for Geneva

Lauren Harrison, Get ready for Geneva

- **Justice des mineurs**

Chris Callender, Directeur adjoint, Howard League for Penal Reform

Tim Bateman, haut responsable politique, Nacro

- **Asile et immigration**

Nadine Finch, Avocate, Garden Court Chambers

Lisa Nandy, Présidente du Refugee Children's Consortium

10 h 30 Pause café

10 h 40 Présentations brèves et discussions

• **L'accès des enfants à la justice**

Fiona Burrough, Conseiller et coordinatrice des politiques, Just for Kids Law

James Kenrick, Directeur des services d'aide au développement, Youth Access

• **Le droit des enfants à la vie privée**

Terri Dowty, Directeur d'Action on Rights for Children

Dr. Hielen Munro, Chercheur en politiques sociales, London School of Economics

• **Pauvreté et inégalités**

Paul Dornan, Directeur des politiques et de la recherche, Child Poverty Action Group

Jason Strelitz, conseiller politique sur les enfants, Save the Children

12 h 10 Discussion générale

12 h 30 Fin



Child Rights Connect

1, rue de Varembé
1202 Genève
Suisse

Tél.: +41 22 552 41 30

Fax : +41 22 552 41 39

secretariat@childrightsconnect.org

www.childrightsconnect.org